

OFS Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Jura 2021

Table des matières

1	Introduction	5		
2	Aperçu	6		
2.1	Infractions selon la loi	6		
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	6		
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7		
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	7		
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	7		
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	8		
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	9		
2.3	Infractions selon la répartition géographique	10		
2.3.1	Code pénal (CP)	10		
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	13		
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	16		
2.4	Personnes prévenues selon la loi	19		
2.4.1	Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	19		
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	19		
2.4.3	Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	21		
2.4.4	Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour	23		
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue	25		
2.4.6	Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)	27		
3	Partie détaillée	28		
3.1	Infractions de violence	28		
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28		
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	29		
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	30		
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	32		
3.1.5	Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	34		
3.1.6	Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	35		
3.2	Violence domestique	36		
3.2.1	Violence domestique: répartition selon l'infraction	36		
3.2.2	Violence domestique: évolution des infractions	37		
3.2.3	Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue	38		
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	39		
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	39		
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	39		
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	40		
3.4	Infractions contre le patrimoine	41		
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	41		
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	42		
3.5	Brigandage	43		
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	43		
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	43		
3.6	Vol	44		
3.6.1	Répartition selon le type de vol	44		
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	45		
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	46		
3.7	Vol de véhicule	48		
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	48		
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	48		
3.8	Dommmages à la propriété	49		
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	49		
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	49		
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	50		
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	50		

3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	51	6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	83
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	52	6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	83
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	54	6.3.4	Chiffres absolus	83
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	56	6.3.5	Chiffres relatifs	83
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	57	6.3.6	Graphiques	83
3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	58			
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	58			
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	59			
3.11	Criminalité numérique	60			
3.11.1	Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique	60			
3.11.2	Infractions de criminalité numérique par domaine	61			
3.11.3	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	62			
4	Évolution	63			
.....					
4.1	Infractions selon la loi	63			
4.1.1	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	64			
4.1.2	Code pénal: infractions par district	66			
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	67			
4.1.4	Infractions de violence	68			
4.1.5	Infractions de violence domestiques	70			
4.1.6	Infractions contre le patrimoine	71			
4.1.7	Infractions à la loi sur les stupéfiants	72			
4.1.8	Loi sur les stupéfiants: infractions par district	74			
4.1.9	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	75			
4.1.10	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	76			
4.1.11	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	78			
4.1.12	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	79			
5	Suppléments cantonaux	80			
.....					
5.1	Événements cantonaux	80			
6	Glossaire méthodologique	81			
.....					
6.1	Introduction	81			
6.2	Définitions	81			
6.2.1	Le cas/l'affaire	81			
6.2.2	L'infraction	81			
6.2.3	L'Élucidation	81			
6.2.4	La personne prévenue	82			
6.2.5	La personne lésée	82			
6.2.6	La population résidente permanente	82			
6.2.7	Etat des communes	82			
6.3	Principes d'exploitation des données	82			
6.3.1	Statistique de sortie	82			

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

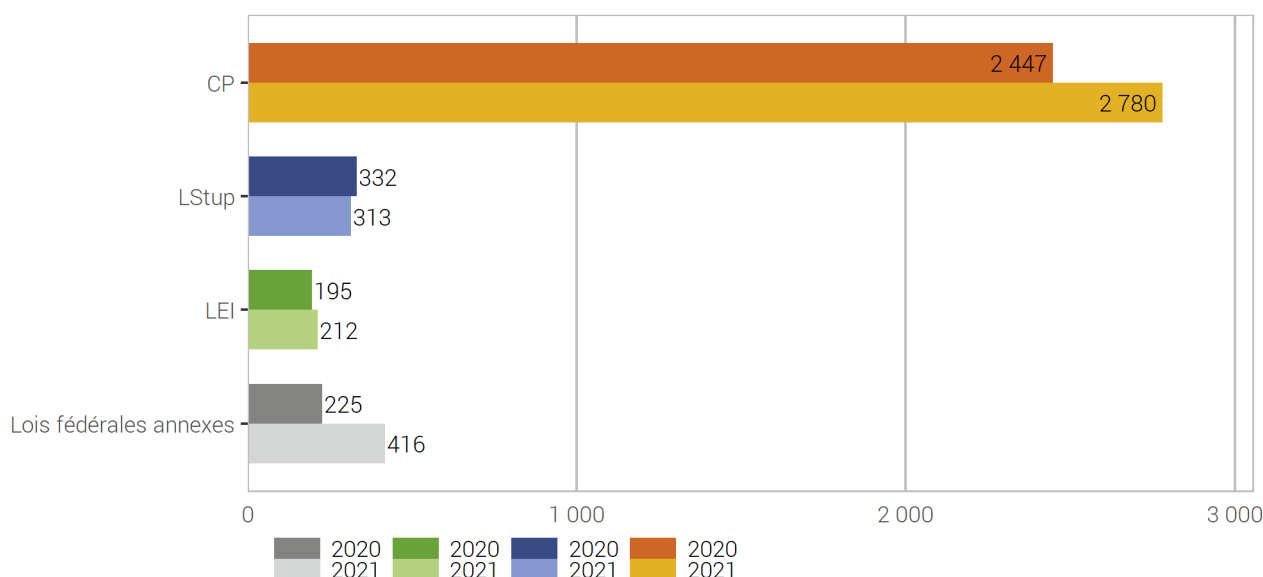
2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi

G 1



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 416 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2021. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la SPC, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucladations et évolution des infractions selon la loi

Élucladations et évolution des infractions selon la loi

T 1

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucladations	Infractions	Élucladations	
Code pénal (CP)	2 447	44,1%	2 780	46,0%	14%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	332	98,5%	313	99,0%	-6%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	195	100,0%	212	100,0%	9%
Autres lois fédérales annexes	225	97,8%	416	99,0%	85%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

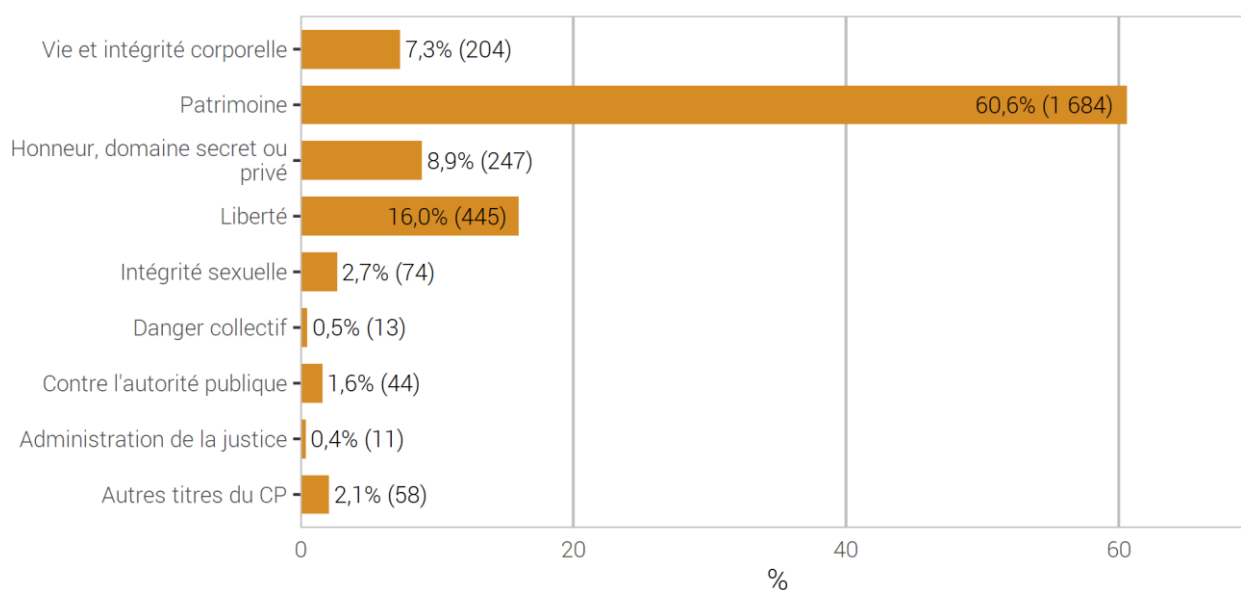
© OFS 2022

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

G 2



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

T 2

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	2 447	44,1%	2 780	46,0%	14%
Total vie et intégrité corporelle	210	94,8%	204	91,7%	-3%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	–	2	100,0%	–
Lésions corporelles graves (art. 122)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Lésions corporelles simples (art. 123)	76	94,7%	59	89,8%	-22%
Total patrimoine	1 465	25,8%	1 684	26,2%	15%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	599	24,9%	648	26,9%	8%
dont vol par effraction	201	24,4%	146	30,8%	-27%
dont vol à l'arrachée	4	50,0%	2	100,0%	-50%
Vol de véhicule (art. 139)	195	16,9%	269	16,7%	38%
Brigandage (art. 140)	9	66,7%	4	75,0%	-56%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	236	32,2%	280	28,2%	19%
Escroquerie (art. 146)	128	19,5%	178	18,0%	39%
Extorsion et chantage (art. 156)	8	25,0%	12	16,7%	50%
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art.163–171)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Total honneur, domaine secret ou privé	174	93,1%	247	91,9%	42%
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	52	94,2%	57	84,2%	10%
Total liberté	422	46,0%	445	56,6%	5%
Menaces (art. 180)	86	89,5%	115	93,0%	34%
Contrainte (art. 181)	19	100,0%	43	90,7%	126%
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	–	0	–	0%
Séquestration et enlèvement (art. 183)	2	50,0%	0	–	-100%
Violation de domicile sans vol (art. 186)	27	92,6%	35	91,4%	30%
Total intégrité sexuelle	58	86,2%	74	83,8%	28%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	16	87,5%	14	92,9%	-13%
Viol (art. 190)	6	100,0%	3	66,7%	-50%
Exhibitionnisme (art. 194)	3	100,0%	12	66,7%	300%
Pornographie (art. 197)	17	82,4%	19	89,5%	12%
Total danger collectif	22	45,5%	13	76,9%	-41%
Incendie intentionnel (art. 221)	5	0,0%	2	100,0%	-60%
Total autorité publique	56	96,4%	44	95,5%	-21%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	14	92,9%	20	100,0%	43%
Total administration de la justice	6	83,3%	11	100,0%	83%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	1	0,0%	4	100,0%	300%
Autres infractions du Code pénal	34	76,5%	58	79,3%	71%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

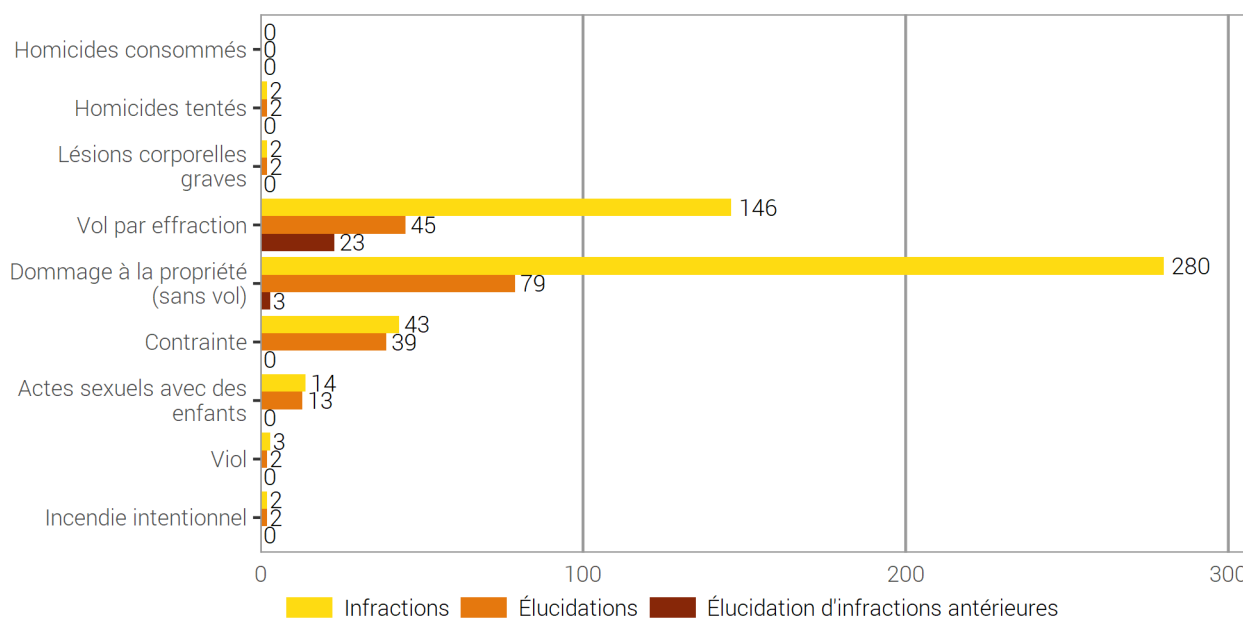
Remarque : un vol avec effraction se compose généralement de trois infractions (vol, violation de domicile, dommage à la propriété). De la même manière, le vol par introduction clandestine inclut l'infraction de violation de domicile tandis que le vol par effraction de véhicule inclut les dommages à la propriété.

Dans le tableau 2.2.2, les dommages à la propriété et la violation de domicile sans vol sont présentés séparément. Les infractions de violation de domicile et de dommages à la propriété saisies en relation avec le vol avec effraction, le vol par introduction clandestine et le vol avec effraction de véhicules sont prises en compte/comptées dans le « Total liberté », respectivement le « Total patrimoine ».

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

G 3



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'une personne lésée ou d'un(e) témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

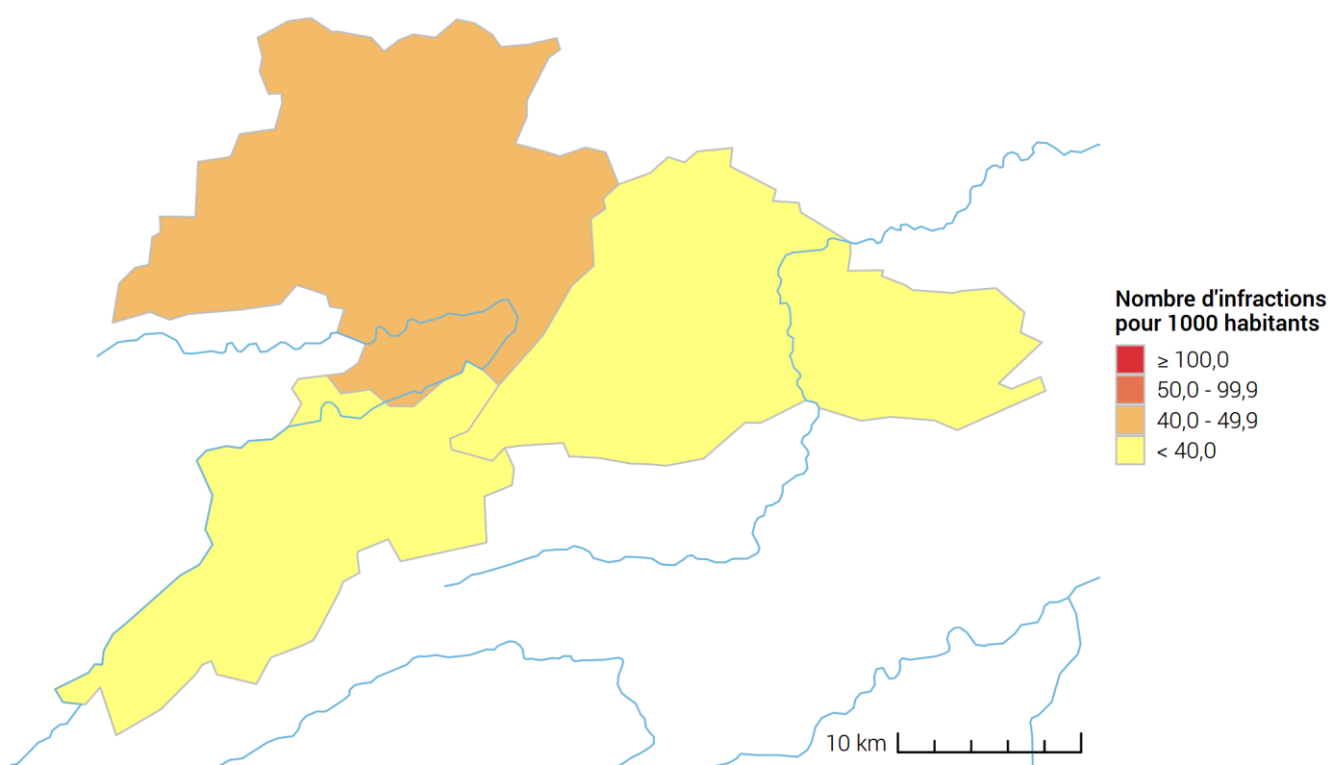
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Il convient toutefois de noter que ces fréquences ne tiennent pas compte de la proportion des pendulaires, qui a une influence non négligeable sur la criminalité des grandes villes en particulier.

2.3.1.1 Fréquences (‰) par district

Code pénal: fréquences (‰) par district

G 4



Source(s): OFS – SPC (2021), STATPOP (2020)

© OFS, CRIME, 2022

2.3.1.2 Fréquences (%) et évolution par district

Code pénal: fréquences (%) et évolution par district

T 3

	2020			2021			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	1 333	38 739	34,4	1 494	38 954	38,4	12%
Porrentruy	895	24 398	36,7	987	24 276	40,7	10%
Les Franches-Montagnes	219	10 447	21,0	299	10 479	28,5	37%

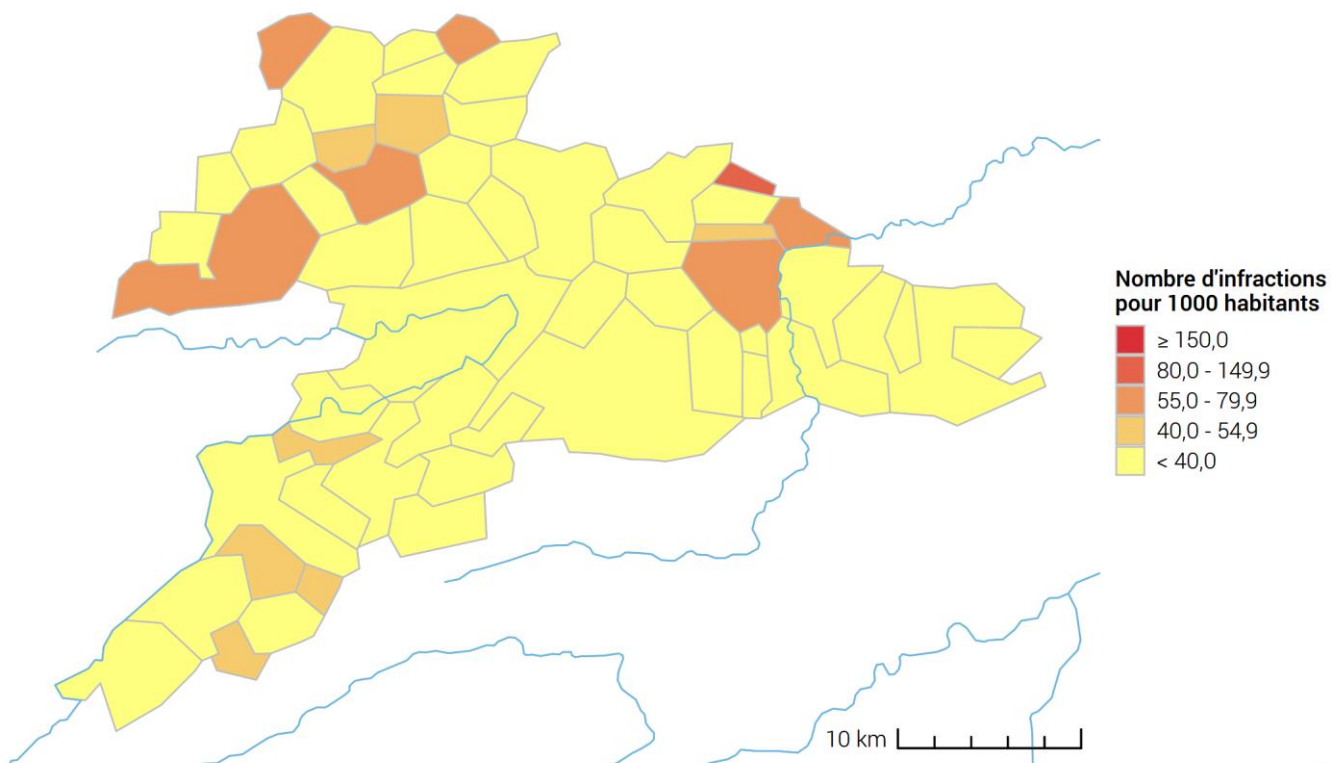
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.3.1.3 Fréquences (%) par commune

Code pénal: fréquences (%) par commune

G 5



Source(s): OFS – SPC (2021), STATPOP (2020)

© OFS, CRIME, 2022

2.3.1.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par commune

T 4

	2020			2021			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	627	12 566	49,9	767	12 618	60,8	22%
Haute-Sorne	241	7 071	34,1	263	7 167	36,7	9%
Porrentruy	386	6 563	58,8	430	6 434	66,8	11%
Courrendlin	144	3 552	40,5	133	3 631	36,6	-8%
Courroux	79	3 298	24,0	73	3 313	22,0	-8%
Val Terbi	88	3 205	27,5	38	3 190	11,9	-57%
Courtételle	47	2 653	17,7	83	2 644	31,4	77%
Saignelégier	76	2 632	28,9	80	2 615	30,6	5%
Courgenay	37	2 379	15,6	70	2 400	29,2	89%
Le Noirmont	38	1 883	20,2	69	1 914	36,1	82%
Alle	51	1 902	26,8	47	1 895	24,8	-8%
Fontenais	22	1 696	13,0	37	1 690	21,9	68%
Les Breuleux	22	1 533	14,4	44	1 528	28,8	100%
Develier	21	1 381	15,2	24	1 371	17,5	14%
Clos du Doubs	58	1 263	45,9	39	1 263	30,9	-33%
Les Bois	31	1 232	25,2	23	1 246	18,5	-26%
Basse-Allaine	45	1 238	36,3	38	1 241	30,6	-16%
Boncourt	63	1 217	51,8	70	1 195	58,6	11%
La Baroche	37	1 142	32,4	36	1 135	31,7	-3%
Haute-Ajoie	30	1 085	27,6	63	1 096	57,5	110%
Cornol	30	1 043	28,8	23	1 028	22,4	-23%
Boécourt	15	925	16,2	15	923	16,3	0%
Courtedoux	7	772	9,1	11	755	14,6	57%
Coeuve	15	721	20,8	36	740	48,6	140%
Rossemaison	7	674	10,4	2	687	2,9	-71%
Lajoux (JU)	5	672	7,4	17	671	25,3	240%
Bonfol	31	652	47,5	18	663	27,1	-42%
Bure	17	648	26,2	17	645	26,4	0%
Montfaucon	8	583	13,7	11	572	19,2	38%
Vendlincourt	17	559	30,4	11	560	19,6	-35%
Mervelier	6	523	11,5	4	528	7,6	-33%
Les Genevez (JU)	12	504	23,8	14	516	27,1	17%
Muriaux	14	494	28,3	23	490	46,9	64%
Châtillon (JU)	7	483	14,5	5	485	10,3	-29%
Courchapoix	16	437	36,6	2	446	4,5	-88%
Soyhières	18	431	41,8	33	436	75,7	83%
Movelier	6	434	13,8	14	415	33,7	133%
Grandfontaine	7	388	18,0	8	387	20,7	14%
Pleigne	0	352	0,0	5	349	14,3	-
Fahy	15	349	43,0	7	347	20,2	-53%
Autres communes	51	2 449	-	77	2 480	-	51%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

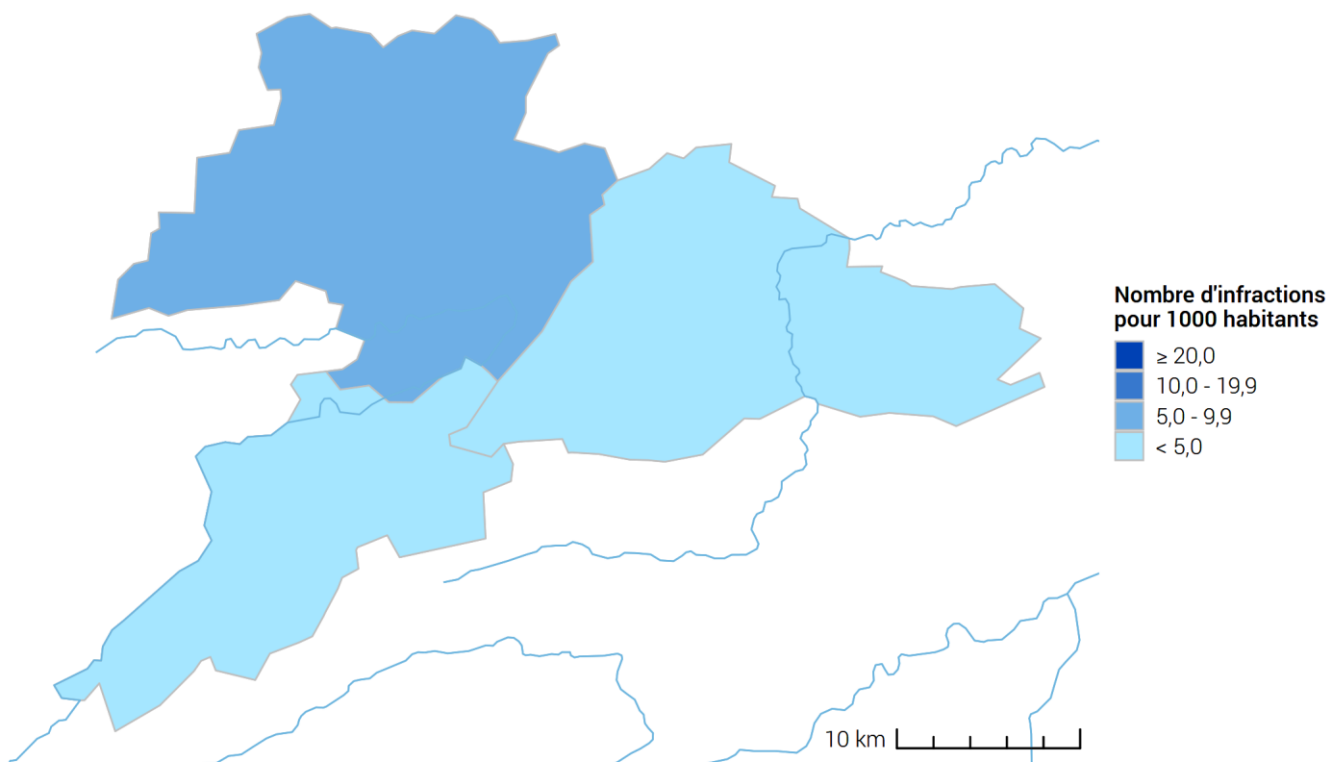
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que les fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquences (%) par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (%) par district

G 6



Source(s): OFS – SPC (2021), STATPOP (2020)

© OFS, CRIME, 2022

2.3.2.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par district

T 5

	2020			2021			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	162	38 739	4,2	131	38 954	3,4	-19%
Porrentruy	152	24 398	6,2	163	24 276	6,7	7%
Les Franches-Montagnes	18	10 447	1,7	19	10 479	1,8	6%

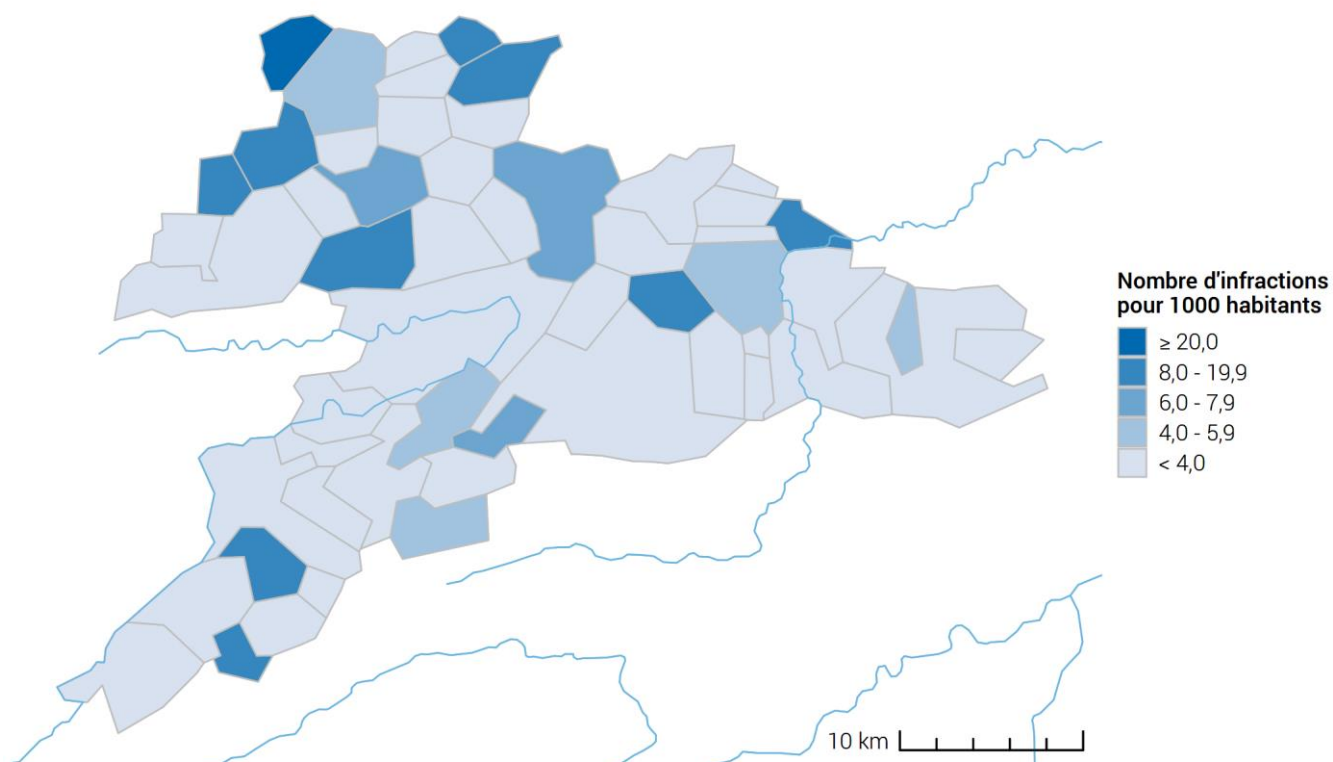
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.3.2.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par commune

G 7



Source(s): OFS – SPC (2021), STATPOP (2020)

© OFS, CRIME, 2022

2.3.2.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par commune

T 6

	2020			2021			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	70	12 566	5,6	73	12 618	5,8	4%
Haute-Sorne	37	7 071	5,2	14	7 167	2,0	-62%
Porrentruy	48	6 563	7,3	40	6 434	6,2	-17%
Courrendlin	8	3 552	2,3	10	3 631	2,8	25%
Courroux	13	3 298	3,9	4	3 313	1,2	-69%
Val Terbi	7	3 205	2,2	2	3 190	0,6	-71%
Courtételle	6	2 653	2,3	3	2 644	1,1	-50%
Saignelégier	5	2 632	1,9	6	2 615	2,3	20%
Courgenay	10	2 379	4,2	6	2 400	2,5	-40%
Le Noirmont	4	1 883	2,1	1	1 914	0,5	-75%
Alle	2	1 902	1,1	3	1 895	1,6	50%
Fontenais	5	1 696	2,9	14	1 690	8,3	180%
Les Breuleux	0	1 533	0,0	1	1 528	0,7	–
Develier	6	1 381	4,3	14	1 371	10,2	133%
Clos du Doubs	7	1 263	5,5	2	1 263	1,6	-71%
Les Bois	8	1 232	6,5	1	1 246	0,8	-88%
Basse-Allaine	6	1 238	4,8	6	1 241	4,8	0%
Boncourt	43	1 217	35,3	57	1 195	47,7	33%
La Baroche	7	1 142	6,1	8	1 135	7,0	14%
Haute-Ajoie	0	1 085	0,0	1	1 096	0,9	–
Cornol	0	1 043	0,0	0	1 028	0,0	0%
Boécourt	0	925	0,0	0	923	0,0	0%
Courtedoux	0	772	0,0	0	755	0,0	0%
Coeuve	3	721	4,2	0	740	0,0	-100%
Rossemaison	0	674	0,0	0	687	0,0	0%
Lajoux (JU)	1	672	1,5	1	671	1,5	0%
Bonfol	1	652	1,5	8	663	12,1	700%
Bure	10	648	15,4	8	645	12,4	-20%
Montfaucon	0	583	0,0	0	572	0,0	0%
Vendlincourt	5	559	8,9	2	560	3,6	-60%
Mervelier	1	523	1,9	0	528	0,0	-100%
Les Genevez (JU)	0	504	0,0	3	516	5,8	–
Muriaux	0	494	0,0	5	490	10,2	–
Châtillon (JU)	0	483	0,0	0	485	0,0	0%
Courchapoix	0	437	0,0	2	446	4,5	–
Soyhières	10	431	23,2	7	436	16,1	-30%
Movelier	1	434	2,3	0	415	0,0	-100%
Grandfontaine	0	388	0,0	0	387	0,0	0%
Pleigne	2	352	5,7	0	349	0,0	-100%
Fahy	0	349	0,0	6	347	17,3	–
Autres communes	6	2 449	–	5	2 480	–	-17%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

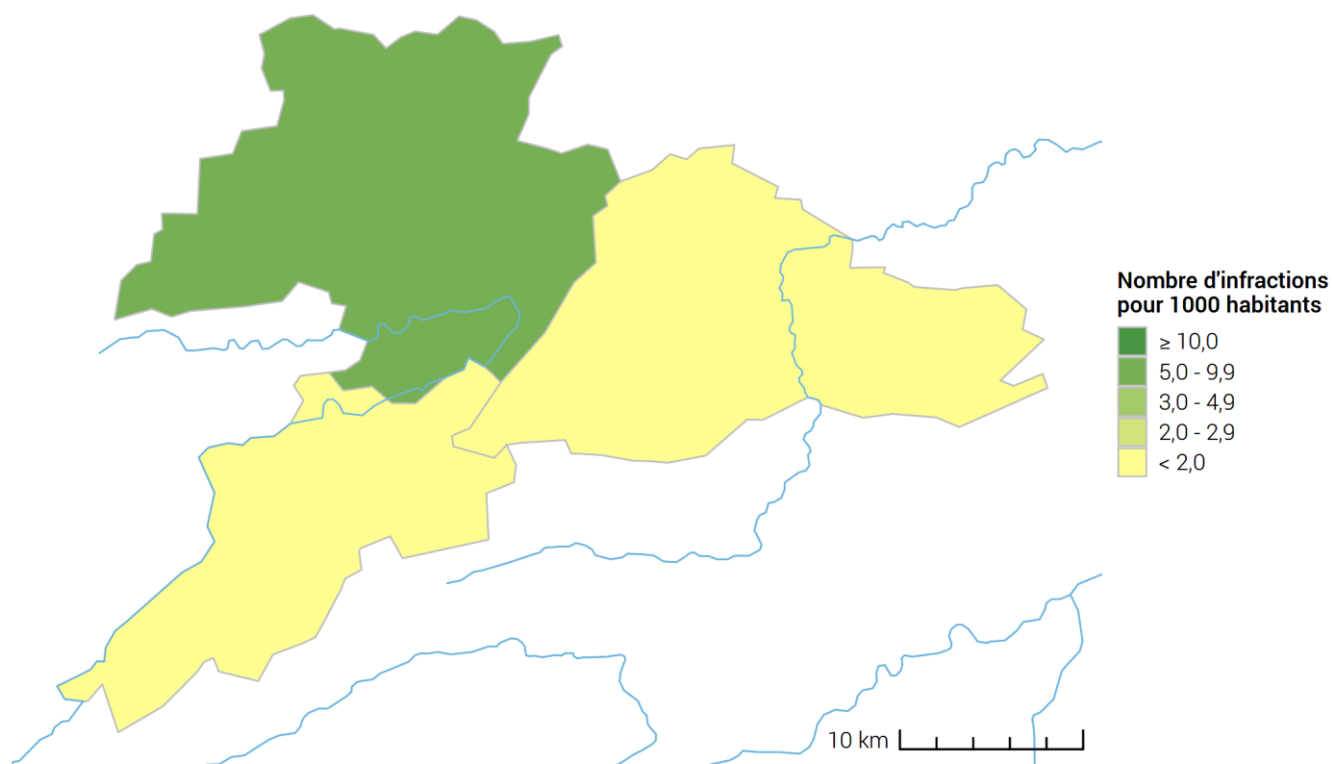
2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquences (%) par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (%) par district

G 8



Source(s): OFS – SPC (2021), STATPOP (2020)

© OFS, CRIME, 2022

2.3.3.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par district

T 7

	2020			2021			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	56	38 739	1,4	70	38 954	1,8	25%
Porrentruy	126	24 398	5,2	127	24 276	5,2	1%
Les Franches-Montagnes	13	10 447	1,2	15	10 479	1,4	15%

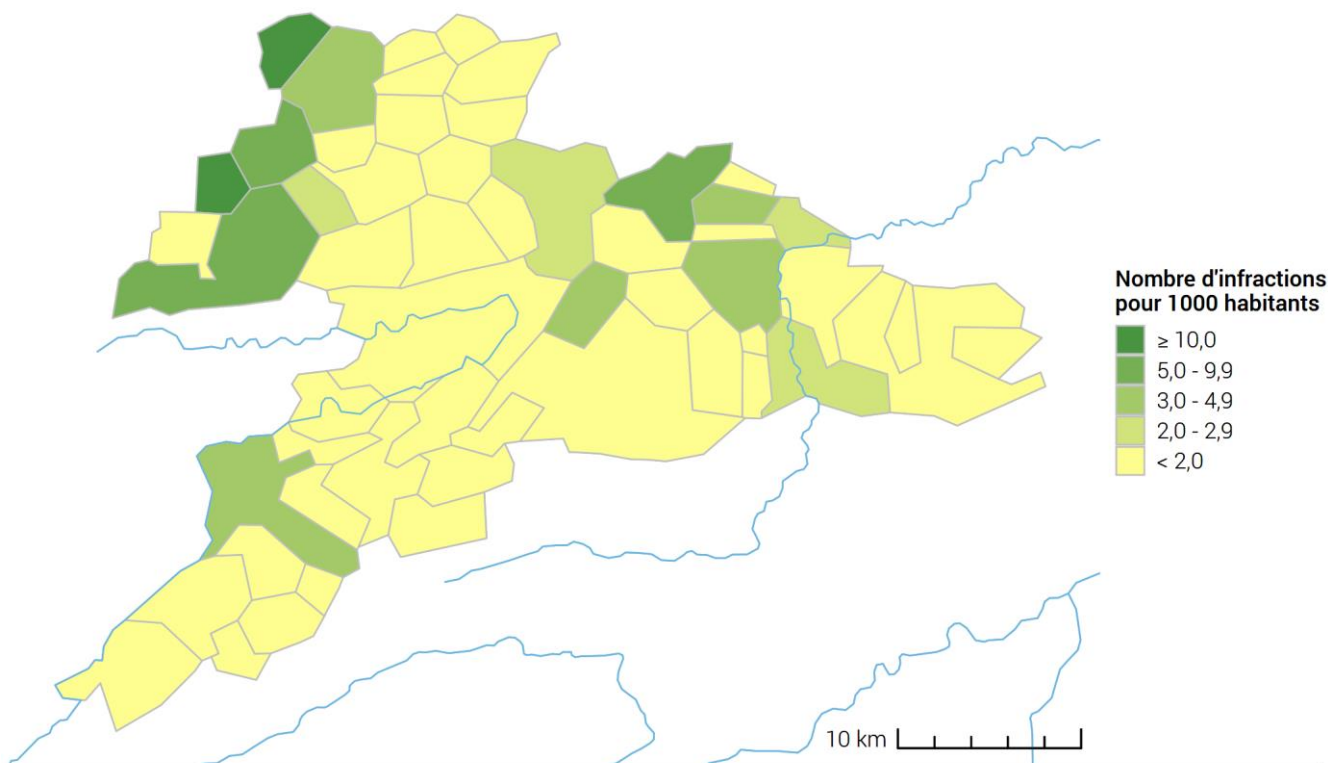
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.3.3.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par commune

G 9



Source(s): OFS – SPC (2021), STATPOP (2020)

© OFS, CRIME, 2022

2.3.3.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par commune

T 8

	2020			2021			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	33	12 566	2,6	41	12 618	3,2	24%
Haute-Sorne	8	7 071	1,1	4	7 167	0,6	-50%
Porrentruy	8	6 563	1,2	12	6 434	1,9	50%
Courrendlin	3	3 552	0,8	10	3 631	2,8	233%
Courroux	3	3 298	0,9	1	3 313	0,3	-67%
Val Terbi	1	3 205	0,3	1	3 190	0,3	0%
Courtételle	0	2 653	0,0	2	2 644	0,8	-
Saignelégier	7	2 632	2,7	8	2 615	3,1	14%
Courgenay	3	2 379	1,3	3	2 400	1,2	0%
Le Noirmont	5	1 883	2,7	2	1 914	1,0	-60%
Alle	5	1 902	2,6	2	1 895	1,1	-60%
Fontenais	0	1 696	0,0	0	1 690	0,0	0%
Les Breuleux	1	1 533	0,7	1	1 528	0,7	0%
Develier	1	1 381	0,7	2	1 371	1,5	100%
Clos du Doubs	1	1 263	0,8	1	1 263	0,8	0%
Les Bois	0	1 232	0,0	2	1 246	1,6	-
Basse-Allaine	3	1 238	2,4	5	1 241	4,0	67%
Boncourt	80	1 217	65,7	69	1 195	57,7	-14%
La Baroche	0	1 142	0,0	3	1 135	2,6	-
Haute-Ajoie	2	1 085	1,8	6	1 096	5,5	200%
Cornol	4	1 043	3,8	1	1 028	1,0	-75%
Boécourt	0	925	0,0	4	923	4,3	-
Courtedoux	0	772	0,0	2	755	2,6	-
Coeuve	0	721	0,0	0	740	0,0	0%
Rossemaison	0	674	0,0	0	687	0,0	0%
Lajoux (JU)	0	672	0,0	1	671	1,5	-
Bonfol	0	652	0,0	0	663	0,0	0%
Bure	1	648	1,5	5	645	7,8	400%
Montfaucon	0	583	0,0	1	572	1,7	-
Vendlincourt	8	559	14,3	1	560	1,8	-88%
Mervelier	0	523	0,0	0	528	0,0	0%
Les Genevez (JU)	0	504	0,0	0	516	0,0	0%
Muriaux	0	494	0,0	0	490	0,0	0%
Châtillon (JU)	0	483	0,0	0	485	0,0	0%
Courchapoix	0	437	0,0	0	446	0,0	0%
Soyhières	1	431	2,3	1	436	2,3	0%
Movelier	0	434	0,0	2	415	4,8	-
Grandfontaine	0	388	0,0	0	387	0,0	0%
Pleigne	5	352	14,2	2	349	5,7	-60%
Fahy	6	349	17,2	17	347	49,0	183%
Autres communes	6	2 449	-	0	2 480	-	-100%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.4 Personnes prévenues selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle dans le total de la loi correspondante, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi, la référence aux données relatives à la population reste garantie.

Les personnes prévenues indiquées ci-après comprennent également des personnes qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidente. Une comparaison avec la population résidente n'est donc admise que pour les personnes prévenues appartenant à la population résidente tout en tenant compte de la catégorie d'âge et du sexe.

2.4.1 Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

T 9

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	731	79	25	82	14	408	123	0	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	213	28	8	47	9	105	16	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	187	7	0	32	8	118	22	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

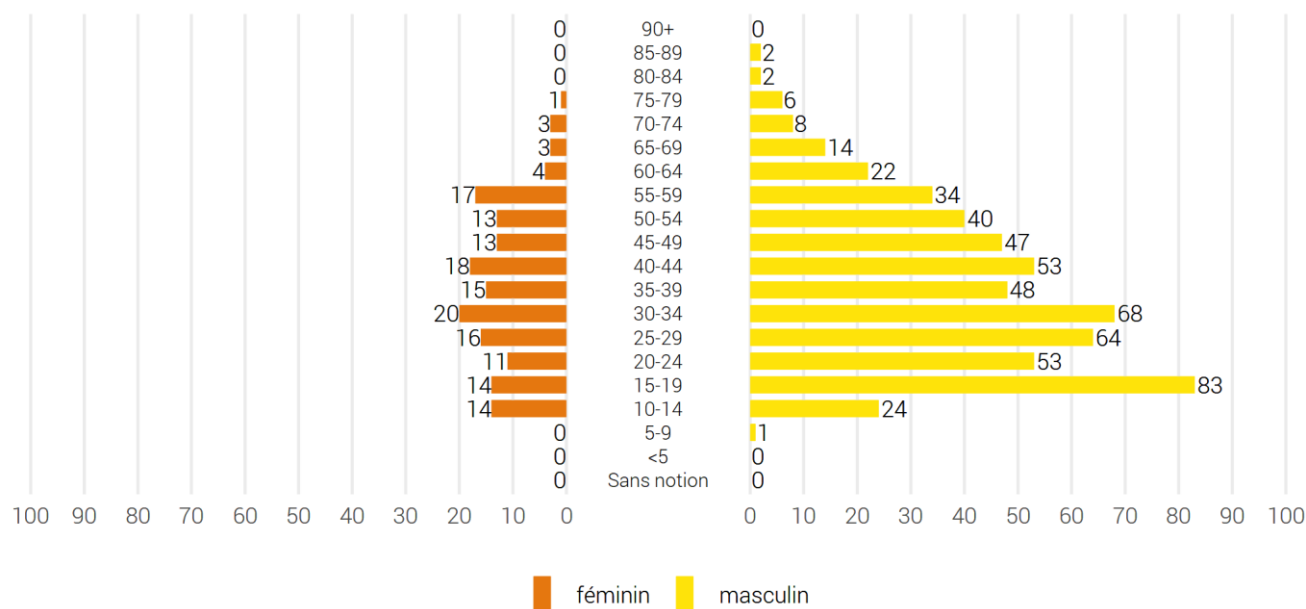
© OFS 2022

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 10



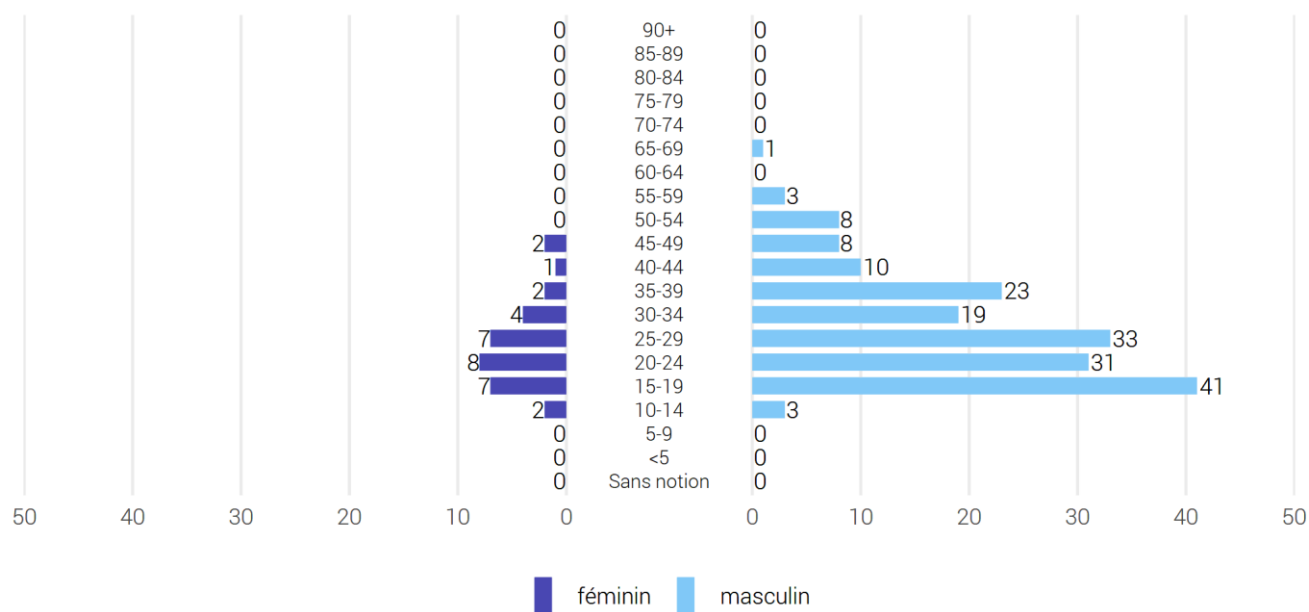
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 11



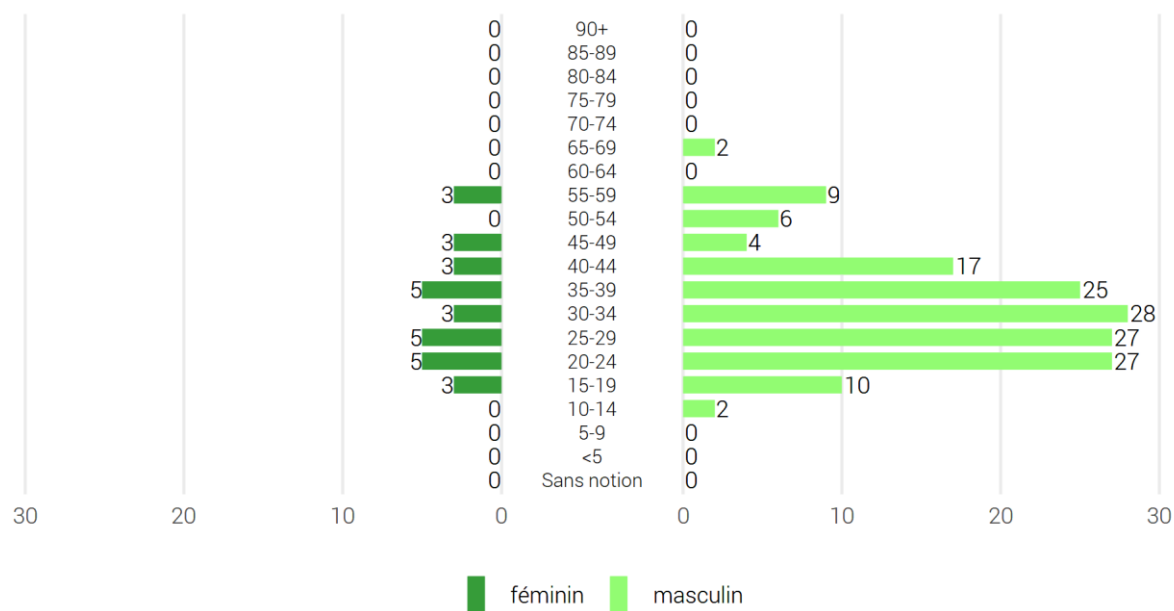
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 12



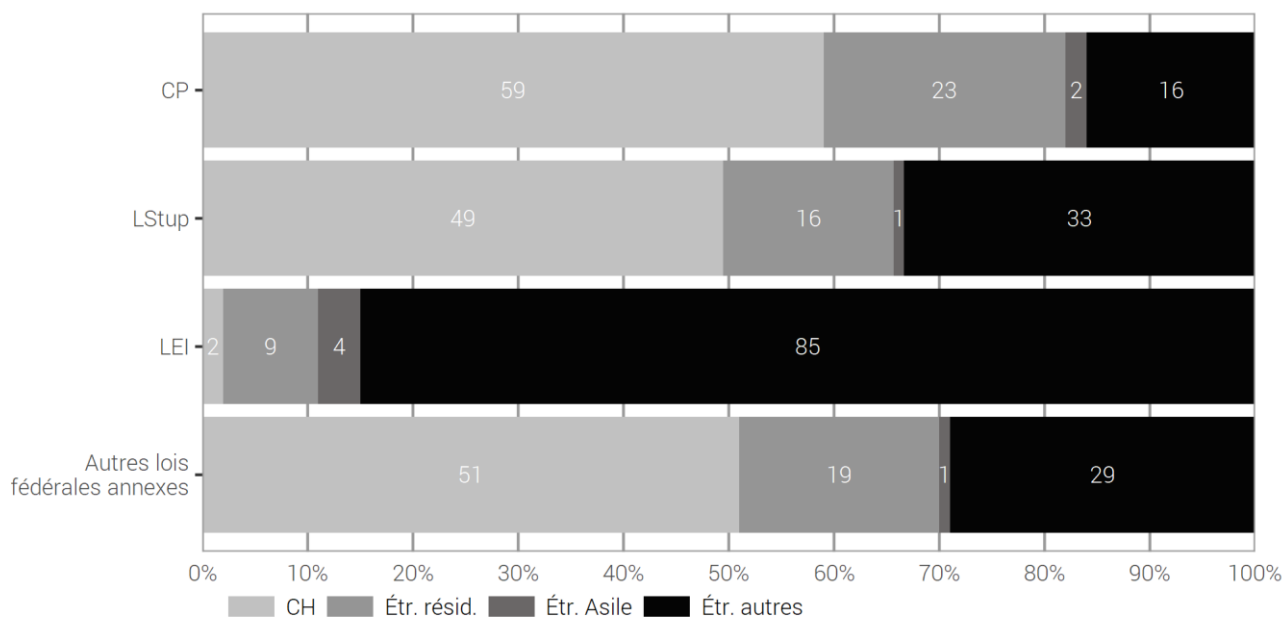
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.4.3 Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

G 13



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touristes/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories en raison de personnes dont le statut de séjour est inconnu ou inexistant. Dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour n'est pas connue.

Remarques sur la LEI: les Suisses ne peuvent enfreindre la loi sur les étrangers et l'intégration que de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes correspondant au calcul de taux. Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 10

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	731	602	15	114
Suisse	432	432	–	–
Total étrangers	299	170	15	114
France	71	29	0	42
Roumanie	19	3	0	16
Algérie	18	2	0	16
Portugal	17	15	0	2
Italie	16	14	0	2
Kosovo	14	10	1	3
Maroc	14	6	0	8
Espagne	11	11	0	0
Érythrée	11	6	4	1
Cameroun	10	8	2	0
Syrie	10	6	4	0
Autres nationalités	88	60	4	24

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 11

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	213	139	3	71
Suisse	105	105	–	–
Total étrangers	108	34	3	71
France	55	6	0	49
Autres nationalités	53	28	3	22

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 12

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	187	20	8	159
Suisse	4	4	–	–
Total étrangers	183	16	8	159
France	76	1	0	75
Kosovo	17	2	0	15
Maroc	14	1	0	13
Algérie	12	0	0	12
Autres nationalités	64	12	8	44

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue

Les infractions peuvent aussi bien se produire au même moment et au même endroit que s'étaler sur différentes périodes de l'année. Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 13

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	59	30	4	2	7	2	104
Suisses	45	26	2	1	4	2	80
Étrangers	14	4	2	1	3	0	24
résidents	11	4	1	1	2	0	19
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	1	0	1	0	5
Total adultes	329	141	66	36	47	8	627
Suisses	184	80	37	21	26	4	352
Étrangers	145	61	29	15	21	4	275
résidents	75	38	16	11	11	0	151
relevant de l'asile	11	3	0	0	1	0	15
autres	59	20	13	4	9	4	109

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 14

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	22	11	2	0	1	0	36
Suisses	18	10	2	0	1	0	31
Étrangers	4	1	0	0	0	0	5
résidents	4	1	0	0	0	0	5
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0
Total adultes	121	40	13	1	2	0	177
Suisses	38	25	8	1	2	0	74
Étrangers	83	15	5	0	0	0	103
résidents	17	10	2	0	0	0	29
relevant de l'asile	1	2	0	0	0	0	3
autres	65	3	3	0	0	0	71

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 15

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	7	0	0	0	0	0	7
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	7	0	0	0	0	0	7
résidents	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	7	0	0	0	0	0	7
Total adultes	161	15	2	2	0	0	180
Suisses	4	0	0	0	0	0	4
Étrangers	157	15	2	2	0	0	176
résidents	14	2	0	0	0	0	16
relevant de l'asile	8	0	0	0	0	0	8
autres	135	13	2	2	0	0	152

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal

T 16

	Nombre de personnes prévenues					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	1 022	205	40	6	6	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

3 Partie détaillée

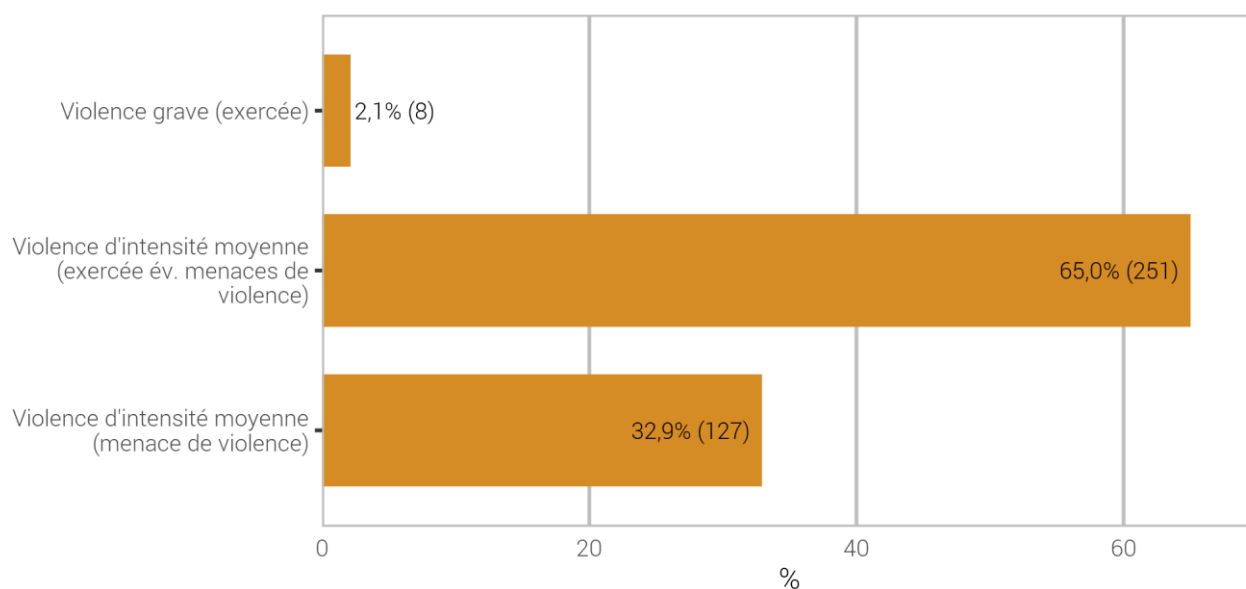
3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions du CP comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

G 14



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

T 17

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	349	92,0%	386	90,7%	11%
Total violence grave (exercée)	7	100,0%	8	75,0%	14%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	0	–	0	–	0%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	–	2	100,0%	–
avec arme à feu	0	–	2	100,0%	–
avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	0	–	0	–	0%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	1	100,0%	2	100,0%	100%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	0	–	1	100,0%	–
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	1	100,0%	1	100,0%	0%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (art. 190)	6	100,0%	3	66,7%	-50%
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	–	1	0,0%	–
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	248	94,8%	251	93,6%	1%
Lésions corporelles simples (art. 123)	76	94,7%	59	89,8%	-22%
Voies de fait (art. 126)	90	95,6%	109	96,3%	21%
Participation à rixe (art. 133) ¹	10	100,0%	0	–	-100%
<i>Nombre d'affaires</i>	3	–	0	–	-100%
Participation à agression (art. 134) ¹	20	100,0%	5	80,0%	-75%
<i>Nombre d'affaires</i>	7	–	3	–	-57%
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	9	66,7%	3	100,0%	-67%
Contrainte (art. 181)	19	100,0%	43	90,7%	126%
Mariage forcé (art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (art. 183)	2	50,0%	0	–	-100%
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (art. 189)	8	100,0%	12	91,7%	50%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	14	92,9%	20	100,0%	43%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	94	84,0%	127	85,8%	35%
Menaces (art. 180)	86	89,5%	115	93,0%	34%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	8	25,0%	12	16,7%	50%

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

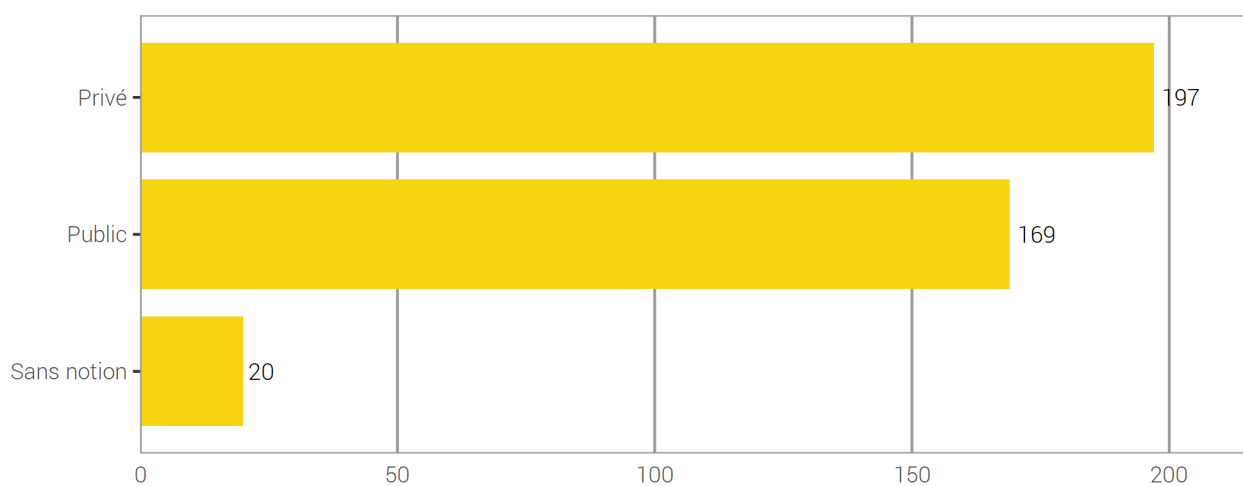
3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

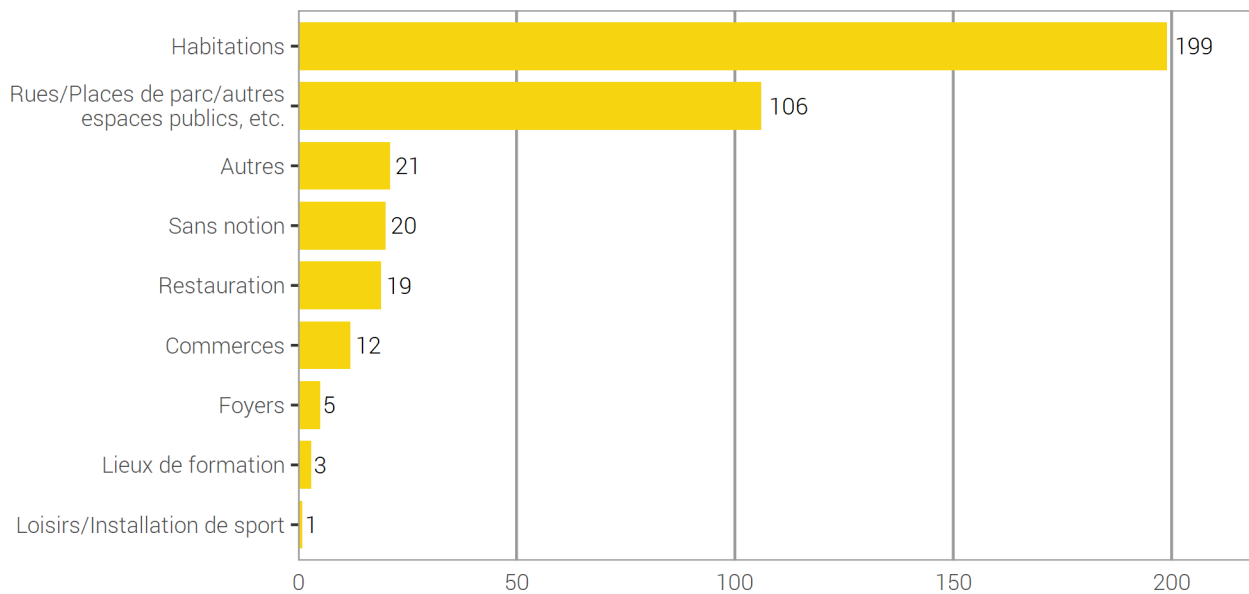
Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

G 15



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées**Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées****G 16**

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides consommés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 17

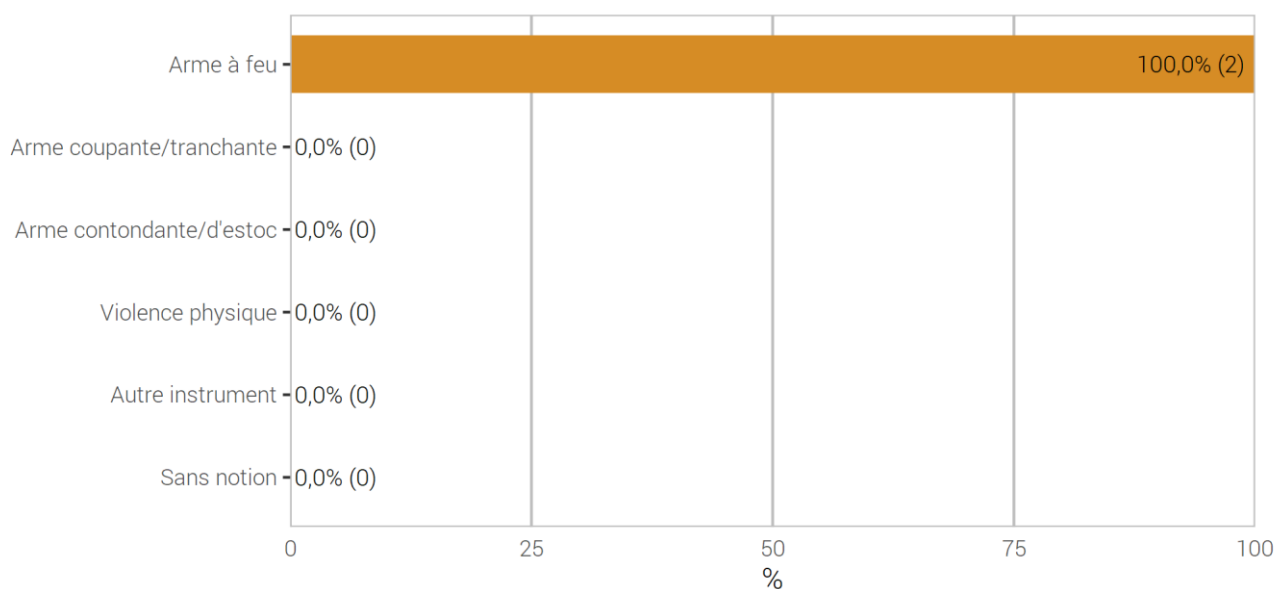


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

Homicides tentés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 18



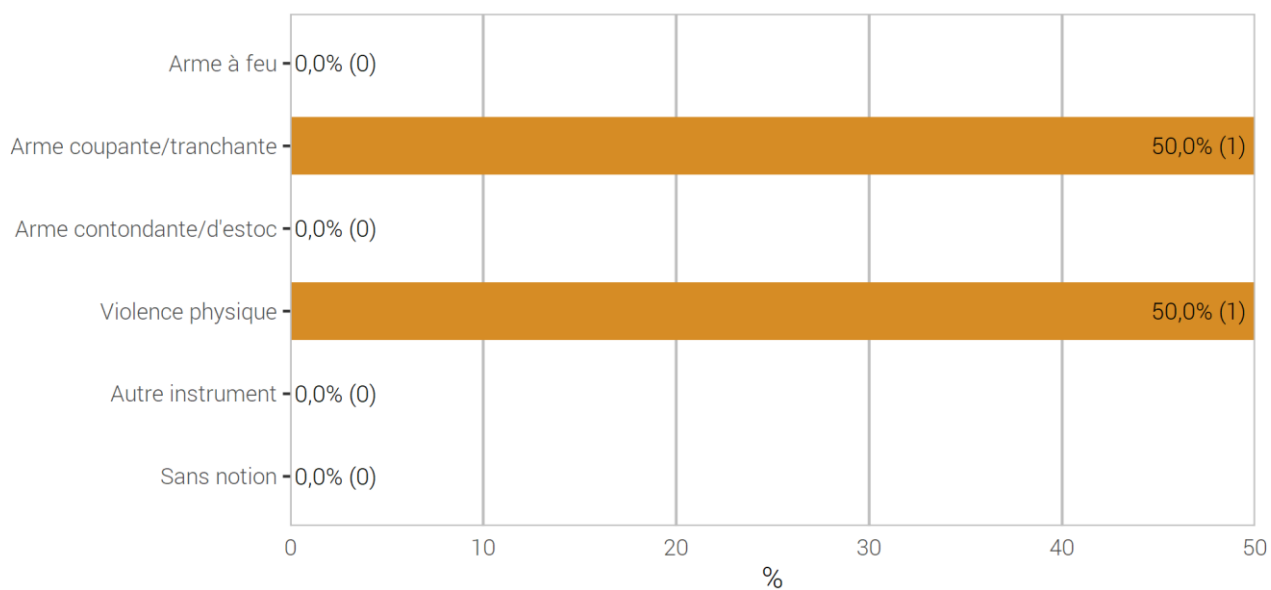
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

G 19



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.1.5 Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

T 18

	Total	Âge/Sexe				Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	296	30	47	219	234	112	82
Total violence grave (exercée)	6	0	4	2	5	1	0
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	0	2	0	2	0	0
avec arme à feu	2	0	2	0	2	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	2	0	1	1	1	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	2	0	1	1	2	1	0
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	214	23	33	158	168	84	60
Lésions corporelles simples (art. 123)	53	4	9	40	45	21	12
Voies de fait (art. 126)	101	11	17	73	74	43	37
Participation à rixe (art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (art. 134)	4	0	0	4	3	1	0
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	4	4	0	0	4	1	1
Contrainte (art. 181)	43	1	5	37	36	17	11
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	0	0	0	0	0	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	11	4	1	6	11	4	2
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	21	1	5	15	16	7	3
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	111	10	17	84	90	38	30
Menaces (art. 180)	109	9	17	83	88	37	29
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	3	1	1	1	3	1	1

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.1.6 Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

T 19

	Total	Age			Sexe		
		<18	18-24	>24	M	F	Pers.
Total violence	328	43	62	217	150	172	6
Total violence grave (exercée)	11	3	3	4	4	6	1
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	1	1	0	2	0	0
avec arme à feu	2	1	1	0	2	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	2	0	0	2	1	1	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	0	1	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	3	0	2	1	0	3	0
Brigandage (art. 140 ch. 4)	4	2	0	1	1	2	1
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	225	34	47	141	98	124	3
Lésions corporelles simples (art. 123)	59	6	16	37	34	25	0
Voies de fait (art. 126)	108	19	18	71	49	59	0
Participation à rixe (art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (art. 134)	5	0	1	4	3	2	0
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	3	1	0	1	1	1	1
Contrainte (art. 181)	46	4	12	29	15	30	1
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	0	0	0	0	0	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	12	6	3	3	0	12	0
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	5	0	0	4	3	1	1
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	128	9	19	98	62	64	2
Menaces (art. 180)	117	8	16	91	57	58	2
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	11	1	3	7	5	6	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

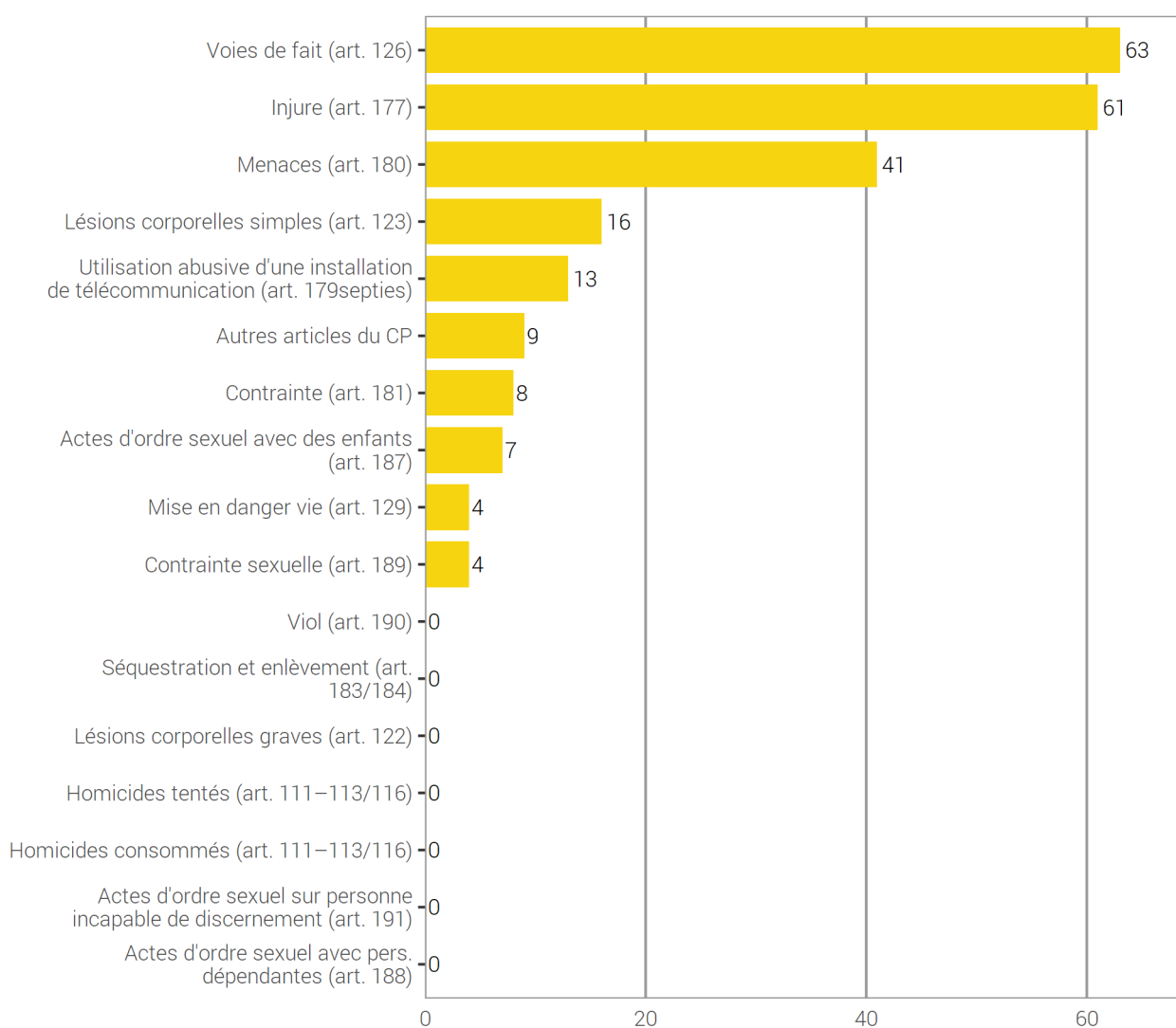
3.2 Violence domestique

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique.

3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 20



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.2.2 Violence domestique: évolution des infractions

Violence domestique: évolution des infractions

T 20

	2020	2021	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestique	143	226	58%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	0	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	0	0	0%
Lésions corporelles simples (art. 123)	24	16	-33%
Voies de fait (art. 126)	40	63	58%
Mise en danger vie (art. 129)	2	4	100%
Injure (art. 177)	23	61	165%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	4	13	225%
Menaces (art. 180)	28	41	46%
Contrainte (art. 181)	7	8	14%
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	0	0	0%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	4	7	75%
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (art. 189)	1	4	300%
Viol (art. 190)	4	0	-100%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	1	0	-100%
Autres articles du CP ²	5	9	80%

²Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260bis CP).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

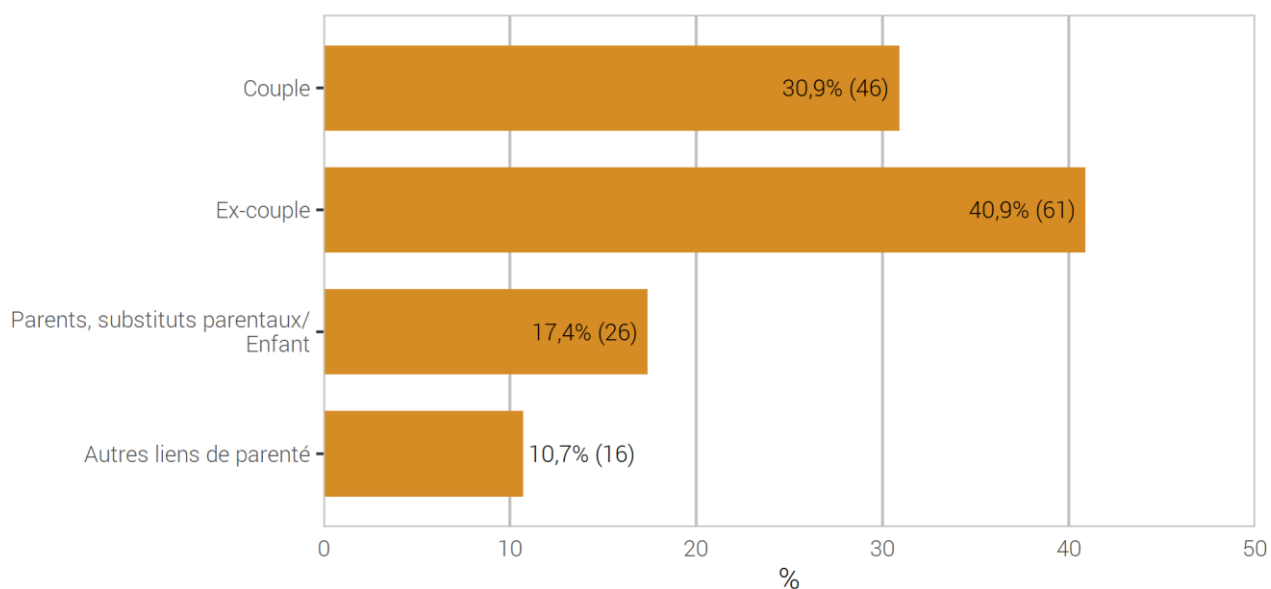
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violence domestique. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.

3.2.3 Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

G 21



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

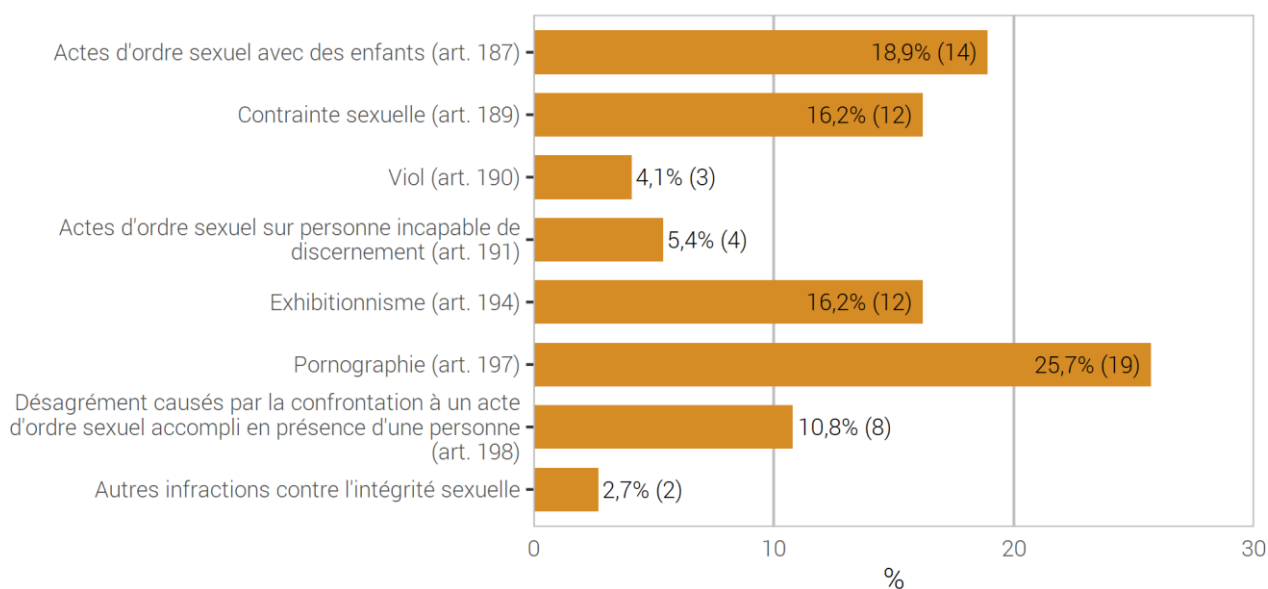
© OFS 2022

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

G 22



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

T 21

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	58	86,2%	74	83,8%	28%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	16	87,5%	14	92,9%	-13%
Contrainte sexuelle (art. 189)	8	100,0%	12	91,7%	50%
Viol (art. 190)	6	100,0%	3	66,7%	-50%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	3	33,3%	4	100,0%	33%
Exhibitionnisme (art. 194)	3	100,0%	12	66,7%	300%
Pornographie (art. 197)	17	82,4%	19	89,5%	12%
Désagrément causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel accompli en présence d'une personne (art. 198)	2	50,0%	8	62,5%	300%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	3	100,0%	2	100,0%	-33%

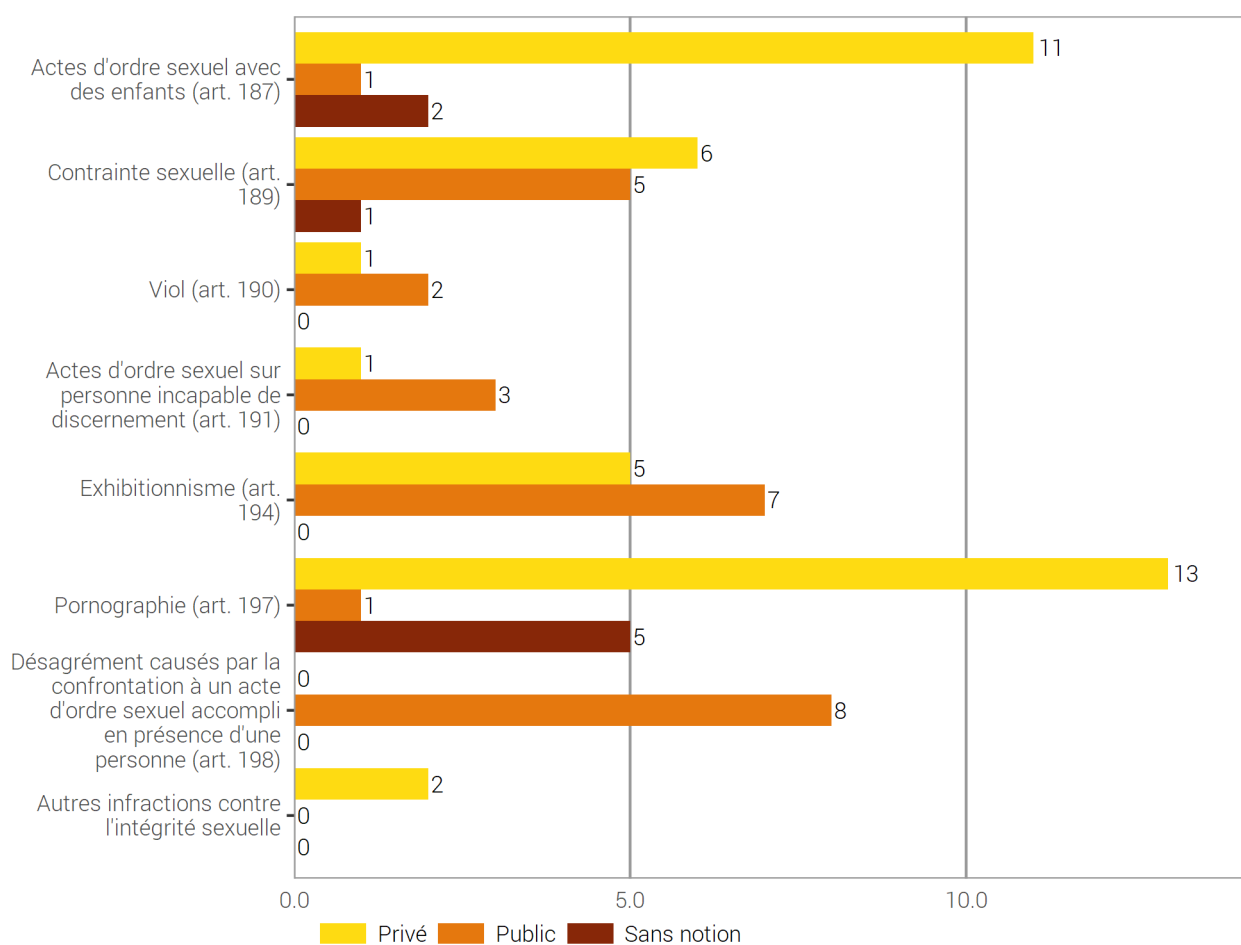
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

G 23



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

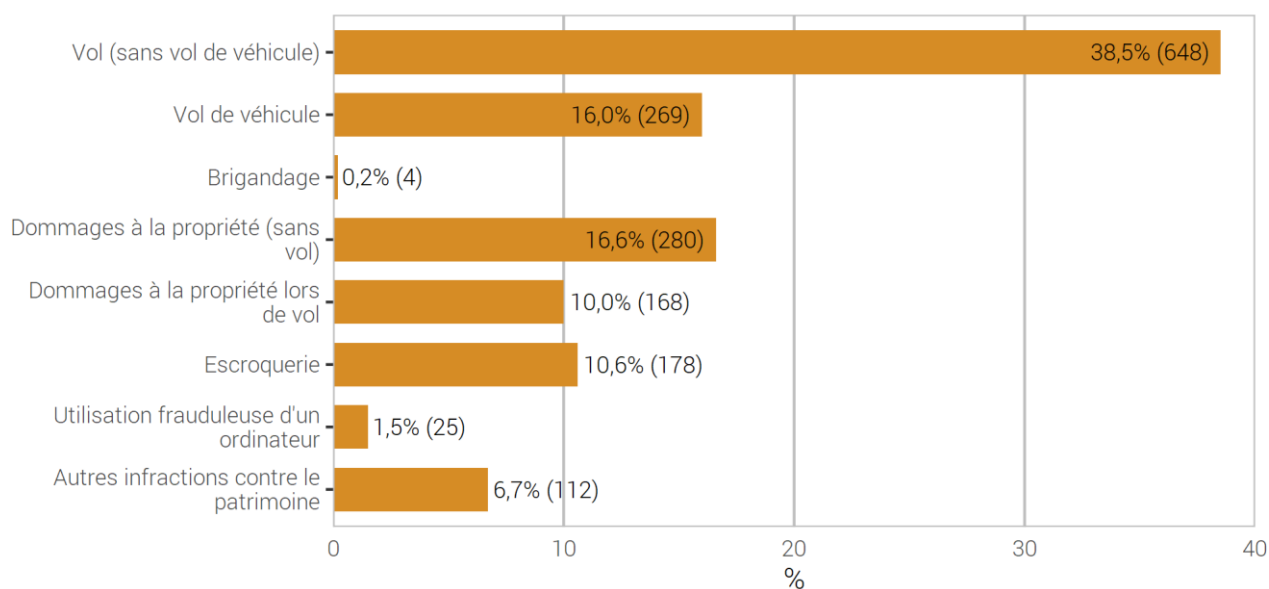
Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

G 24



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

T 22

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	1 465	25,8%	1 684	26,2%	15%
Appropriation illégitime (art. 137)	17	5,9%	52	23,1%	206%
Abus de confiance (art. 138)	10	100,0%	19	84,2%	90%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	599	24,9%	648	26,9%	8%
Vol de véhicule (art. 139)	195	16,9%	269	16,7%	38%
Brigandage (art. 140)	9	66,7%	4	75,0%	-56%
Soustraction de chose (art. 141)	0	–	2	100,0%	–
Soustraction de données (art. 143)	2	50,0%	2	0,0%	0%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	0	–	8	25,0%	–
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	236	32,2%	280	28,2%	19%
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	227	23,8%	168	31,0%	-26%
Escroquerie (art. 146)	128	19,5%	178	18,0%	39%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	16	37,5%	25	32,0%	56%
Filouterie d'auberge (art. 149)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	1	100,0%	0	–	-100%
Extorsion et chantage (art. 156)	8	25,0%	12	16,7%	50%
Gestion déloyale (art. 158)	5	100,0%	1	100,0%	-80%
Détournement de salaire (art. 159)	0	–	1	100,0%	–
Recel (art. 160)	3	100,0%	3	100,0%	0%
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	0	–	0	–	0%
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	0	–	2	100,0%	–
Autres infractions contre le patrimoine	8	62,5%	8	75,0%	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

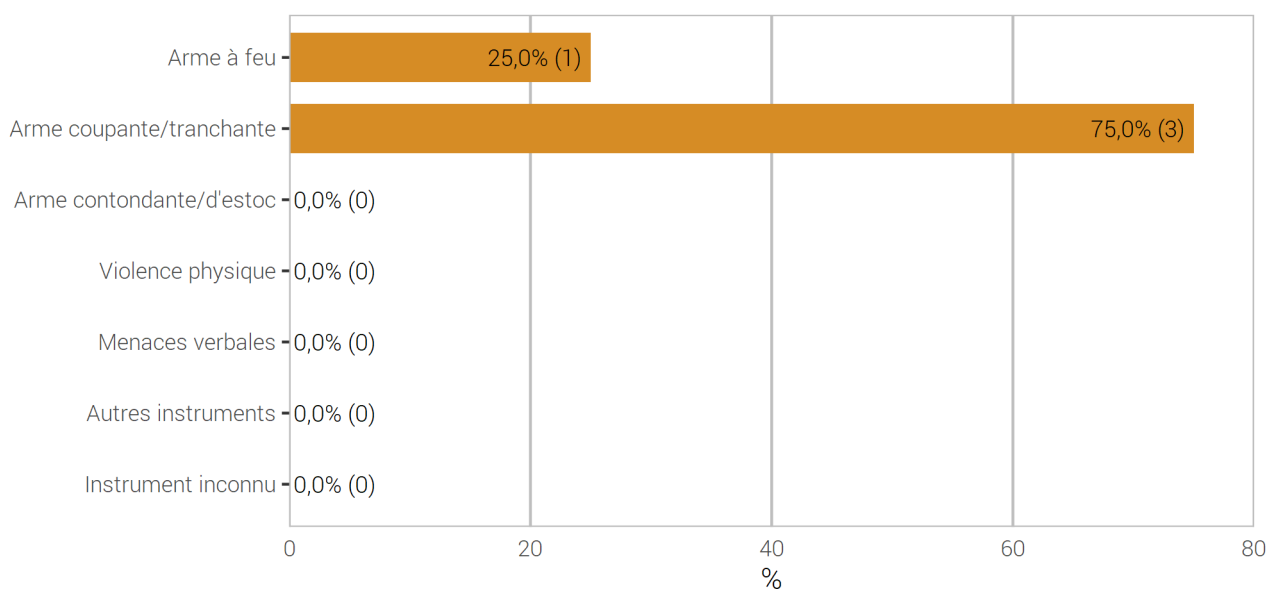
© OFS 2022

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

G 25



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

T 23

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	9	66,7%	4	75,0%	-56%
Arme à feu	0	–	1	0,0%	–
Arme coupante/tranchante	4	75,0%	3	100,0%	-25%
Arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Violence physique	4	50,0%	0	–	-100%
Menaces verbales	1	100,0%	0	–	-100%
Autres instruments	0	–	0	–	0%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

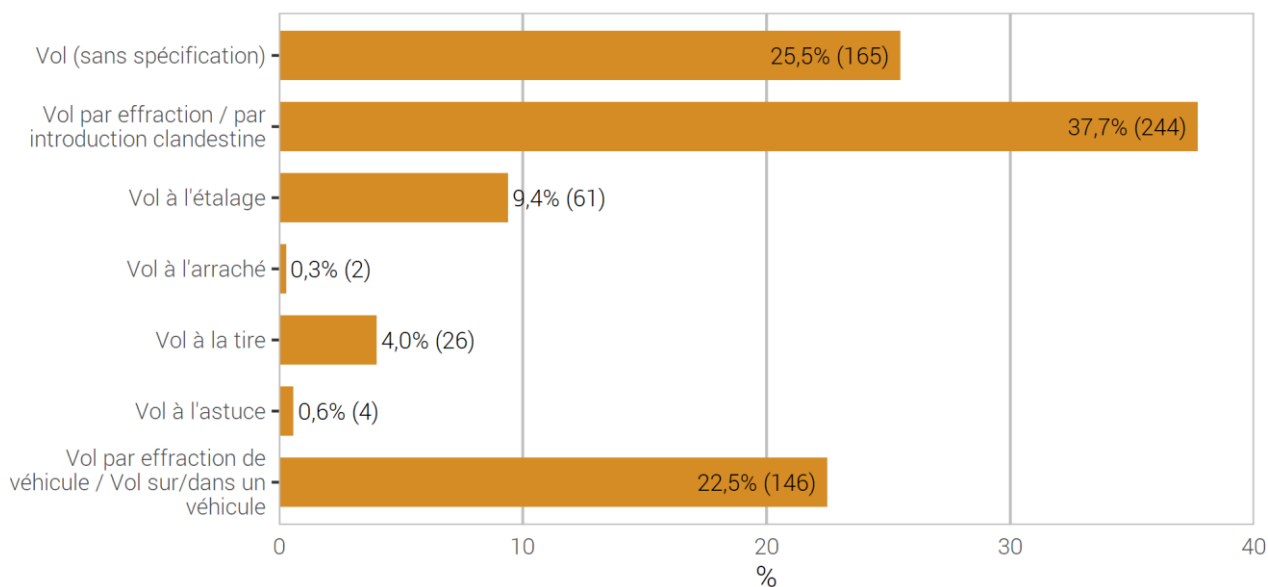
© OFS 2022

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

G 26



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

A proprement parler, la loi ne considère que le vol au sens de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p. ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

T 24

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	599	24,9%	648	26,9%	8%
Vol (sans spécification)	128	22,7%	165	17,6%	29%
Vol par effraction	201	24,4%	146	30,8%	-27%
Vol par introduction clandestine	80	21,3%	98	20,4%	23%
Vol à l'étalage	31	64,5%	61	73,8%	97%
Vol à l'arraché	4	50,0%	2	100,0%	-50%
Vol à la tire	19	0,0%	26	7,7%	37%
Vol à l'astuce	8	37,5%	4	25,0%	-50%
Vol par effraction de véhicule	16	18,8%	12	8,3%	-25%
Vol sur/dans un véhicule ³	112	23,2%	134	21,6%	20%

³Des objets sont volés dans un véhicule non verrouillé (également dans un Topcase) sans entrée forcée dans l'objet.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

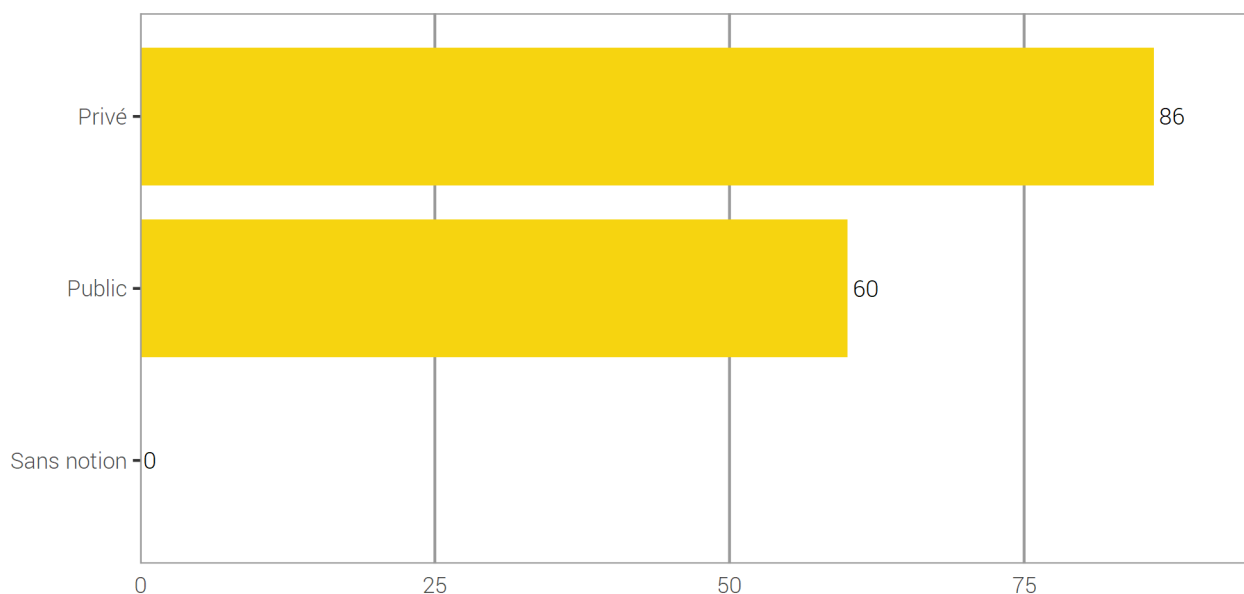
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

G 27



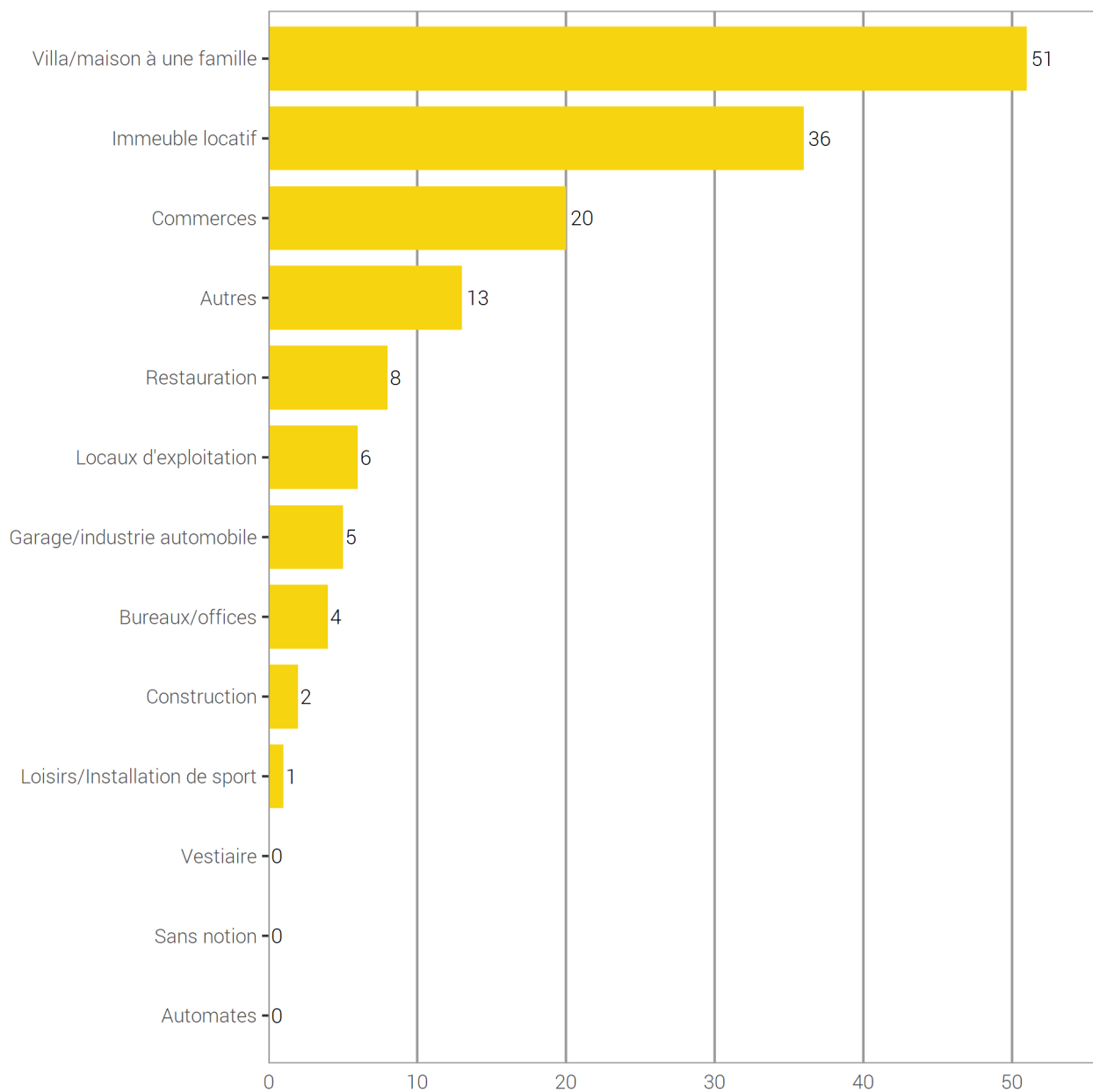
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

G 28



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

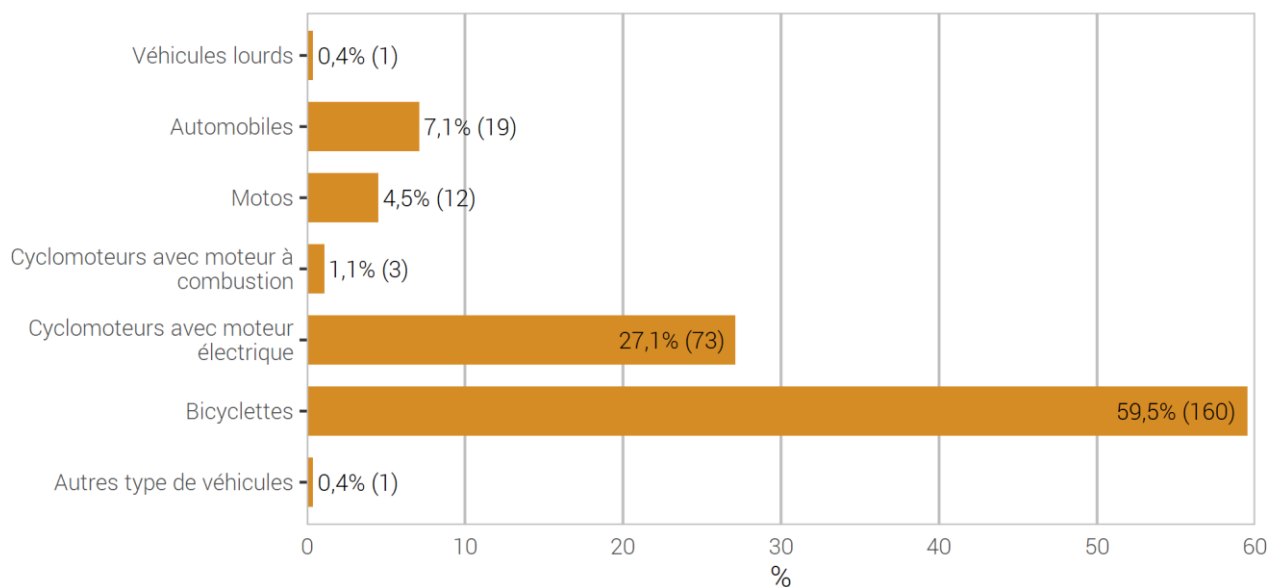
© OFS 2022

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

G 29



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

T 25

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vol de véhicules	195	16,9%	269	16,7%	38%
Véhicules lourds	1	0,0%	1	0,0%	0%
Automobiles	26	46,2%	19	31,6%	-27%
Motos	11	54,5%	12	25,0%	9%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	2	0,0%	3	0,0%	50%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	13	7,7%	73	20,5%	462%
Bicyclettes	138	10,1%	160	13,1%	16%
Autres type de véhicules	4	0,0%	1	0,0%	-75%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

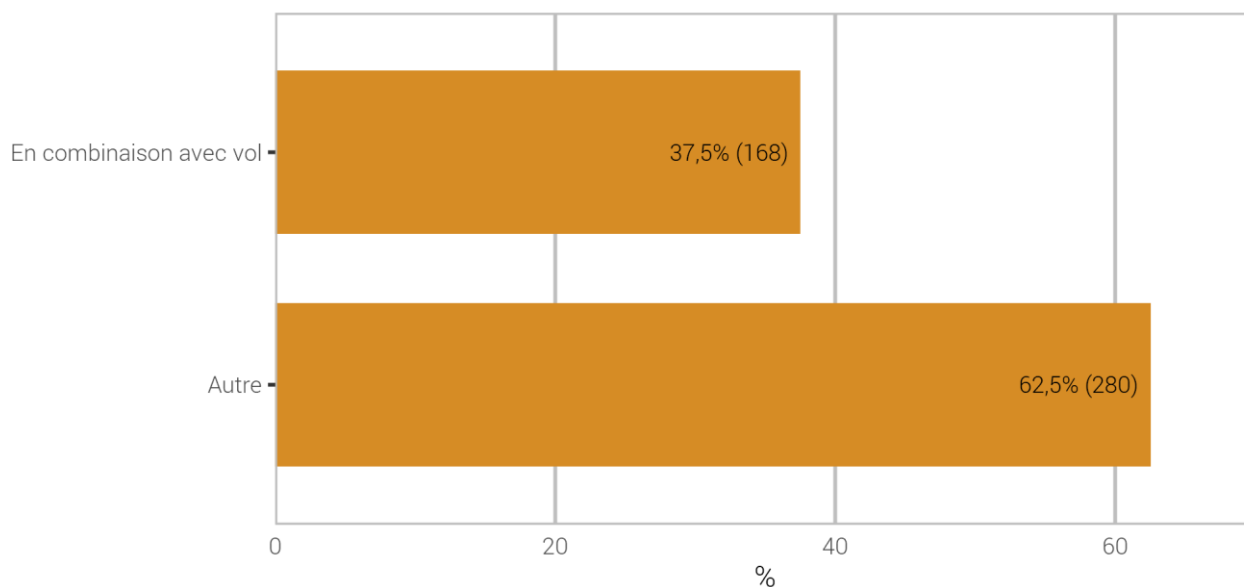
© OFS 2022

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

G 30



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

L'art. 144 CP dommages à la propriété peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (p. ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

T 26

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	463	28,1%	448	29,2%	-3%
En combinaison avec vol	227	23,8%	168	31,0%	-26%
Vandalisme	–	–	–	–	–
Autre	236	32,2%	280	28,2%	19%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

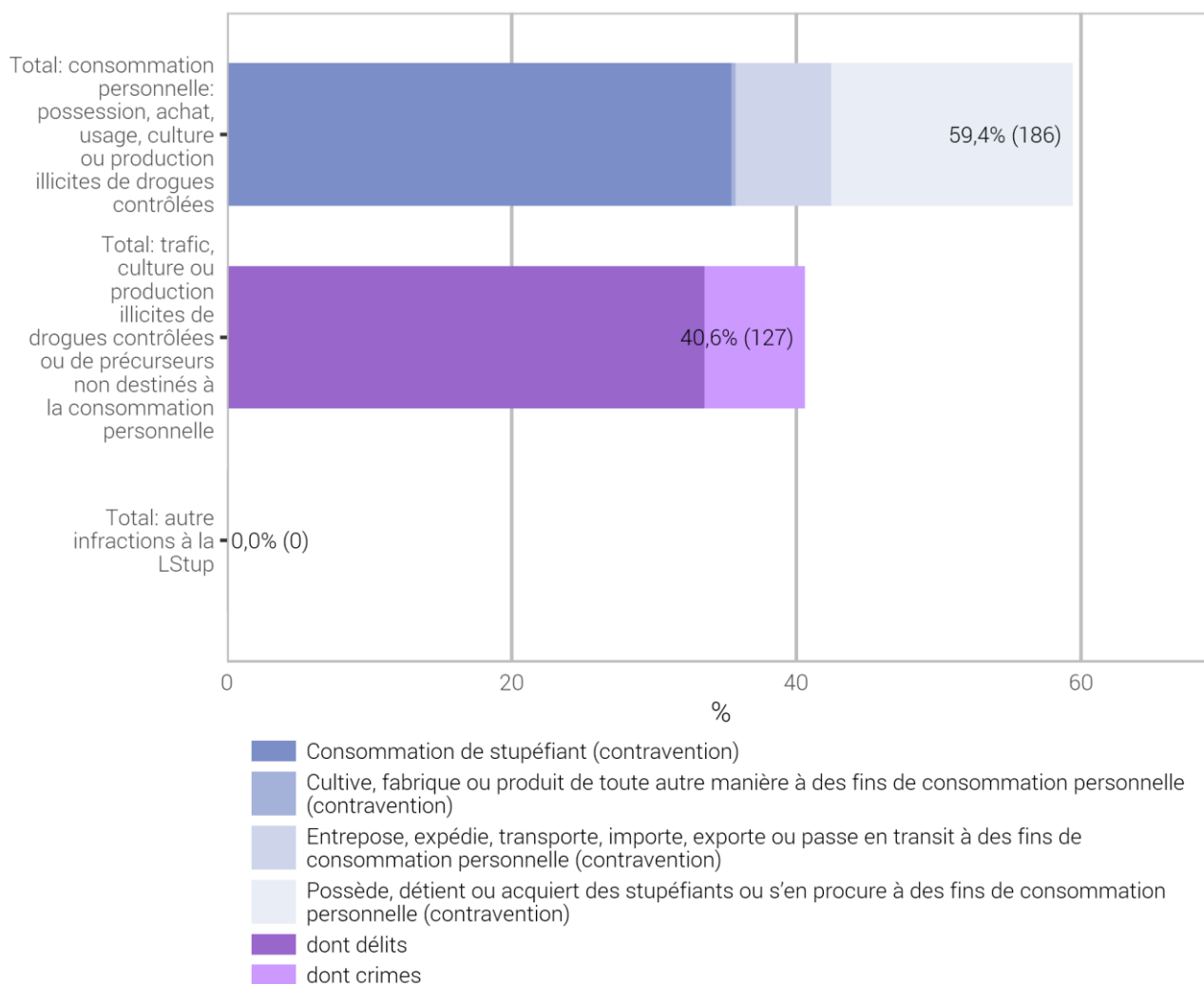
© OFS 2022

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

G 33



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

T 27

	2020		2021		Diff.
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total global	332	98,5%	313	99,0%	-6%
Total : consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites de drogues contrôlées	195	99,5%	186	98,4%	-5%
Consommation de stupéfiants	132	100,0%	111	100,0%	-16%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	13	100,0%	1	100,0%	-92%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	3	100,0%	21	95,2%	600%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	47	97,9%	53	96,2%	13%
Total : trafic, culture ou production illicites de drogues contrôlées ou de précurseurs non destinés à la consommation personnelle	137	97,1%	127	100,0%	-7%
dont délits	120	96,7%	105	100,0%	-13%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	4	100,0%	6	100,0%	50%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	5	100,0%	2	100,0%	-60%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	11	100,0%	–
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	100	96,0%	84	100,0%	-16%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	0	–	–
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	1	100,0%	–
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	–	–	1	100,0%	–
Autres délits de trafic (art. 20)	–	–	0	–	–
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	11	100,0%	–	–	–
dont crimes	17	100,0%	22	100,0%	29%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	2	100,0%	7	100,0%	250%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	2	100,0%	0	–	-100%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	2	100,0%	–
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	5	100,0%	13	100,0%	160%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	0	–	–
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	0	–	–
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	–	–	0	–	–
Autres crimes de trafic (art. 20)	–	–	0	–	–
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	8	100,0%	–	–	–
Total: autres infractions à la LStup	0	–	0	–	0%
Autres contraventions	0	–	0	–	0%
Autres délits	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1er janvier 2021. Ainsi le tableau et le graphique attendant ont été remanié et s'inspire de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destinés à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).

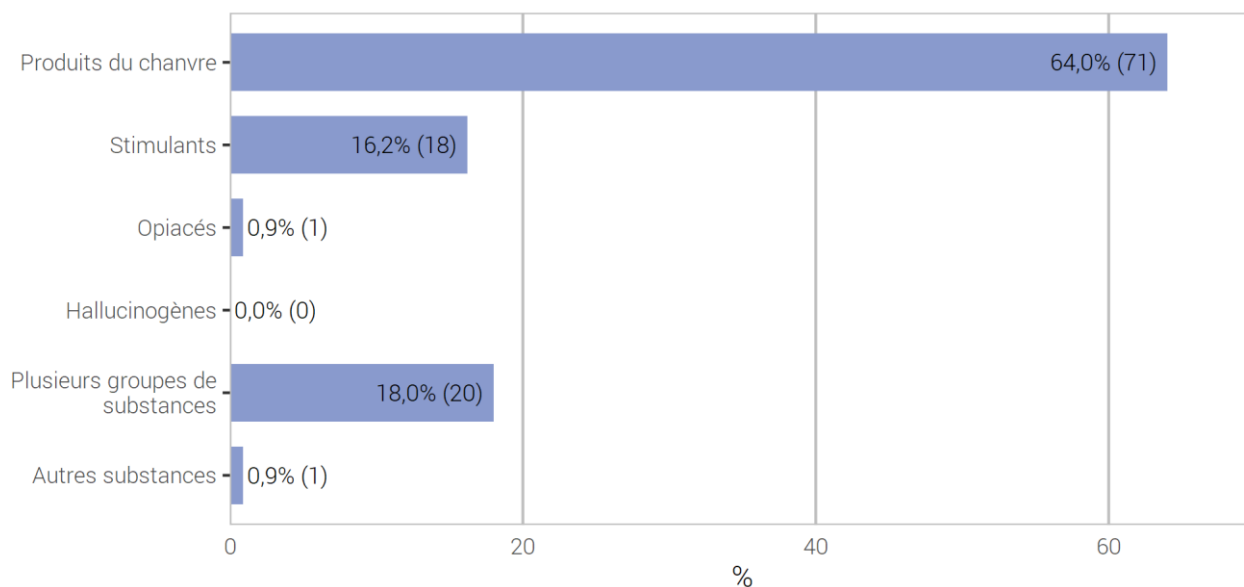
3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Consommation par substances

G 34



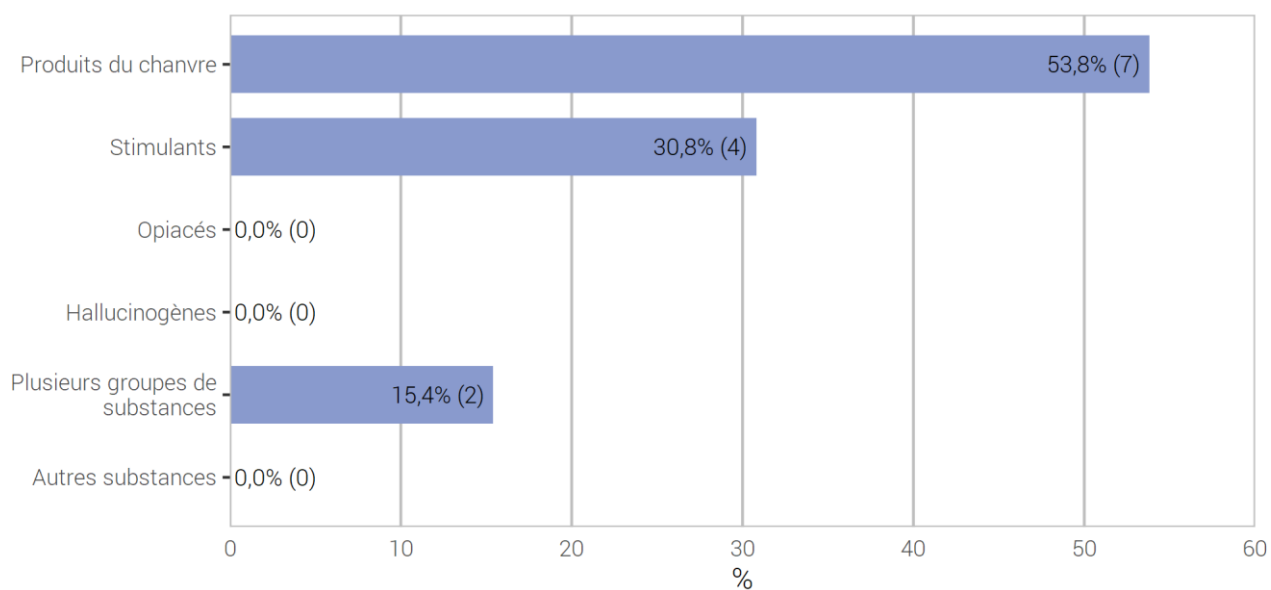
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.9.3.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances¹

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

G 35



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

¹ Ce nouveau graphique correspond à une infraction particulière de la nouvelle liste harmonisée qui existe depuis le 1er janvier 2021. Il remplace ainsi le graphique lié au trafic de stupéfiants qui prévalait jusqu'en 2020. Le nouveau graphique 2021 ne doit pas être comparé à ceux des années précédentes.

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

T 28

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	54	0	1	21	5	7	6	7	3	3	1	0
Étrangers	31	0	0	3	3	6	5	5	6	3	0	0
résidents	21	0	0	3	3	5	2	3	2	3	0	0
relevant de l'asile	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
autres	9	0	0	0	0	1	2	2	4	0	0	0
Suisseuses	13	0	2	6	1	1	0	1	2	0	0	0
Étrangères	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
résidents	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.9.4.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus⁵

T 29

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	6	0	0	1	0	1	1	1	2	0	0	0
Étrangers	4	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0
Suisseuses	2	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

⁵Ce nouveau tableau correspond à une infraction particulière de la nouvelle liste harmonisée qui existe depuis le 1er janvier 2021. Il remplace ainsi le tableau lié au trafic de stupéfiants qui prévalait jusqu'en 2020. Le nouveau tableau 2021 ne doit pas être comparé à ceux des années précédentes.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

T 30

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	34	1	1	0	0	0	36
Suisses	29	1	1	0	0	0	31
Étrangers	5	0	0	0	0	0	5
résidents	5	0	0	0	0	0	5
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0
Total adultes	163	11	3	0	0	0	177
Suisses	66	6	2	0	0	0	74
Étrangers	97	5	1	0	0	0	103
résidents	27	1	1	0	0	0	29
relevant de l'asile	1	2	0	0	0	0	3
autres	69	2	0	0	0	0	71

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

T 31

	2020	2021	Différence
Total décès dus à la drogue	1	1	0%
Hommes	0	1	–
Femmes	1	0	-100%
Mineurs	1	1	0%
Adultes	0	0	0%
Suisses	0	1	–
Étrangers	1	0	-100%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de « décès dus à la drogue » médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

T 32

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits du chanvre					
Graines de cannabis	0	–	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	0	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	5	–	–	–	2 816
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	0	–	–	–	–
Haschisch	54	–	6,571	–	–
Huile de haschisch	0	–	–	–	–
Marijuana	66	1	6,081	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	0	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	8	–	2,164	–	–
Crack	0	–	–	–	–
Ecstasy	3	56	–	–	–
Khat	0	–	–	–	–
Feuilles de coca	0	–	–	–	–
Cocaïne	15	–	0,477	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	5	–	0,532	–	–
Méphédrone	0	–	–	–	–
MDPV	0	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	7	–	0,031	–	–
Morphine-/héroïne-base	0	–	–	–	–
Opium	0	–	–	–	–
Méthadone	0	–	–	–	–
Autres produits de substitution	0	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	1	30	–	–	–
LSD	1	3	–	–	–
Mescaline	0	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	0	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	0	–	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	3	9	–	–	1
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	0	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	0	–	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	0	–	–	–	–
Substances de coupage	0	–	–	–	–
Substance pas encore connue	0	–	–	–	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

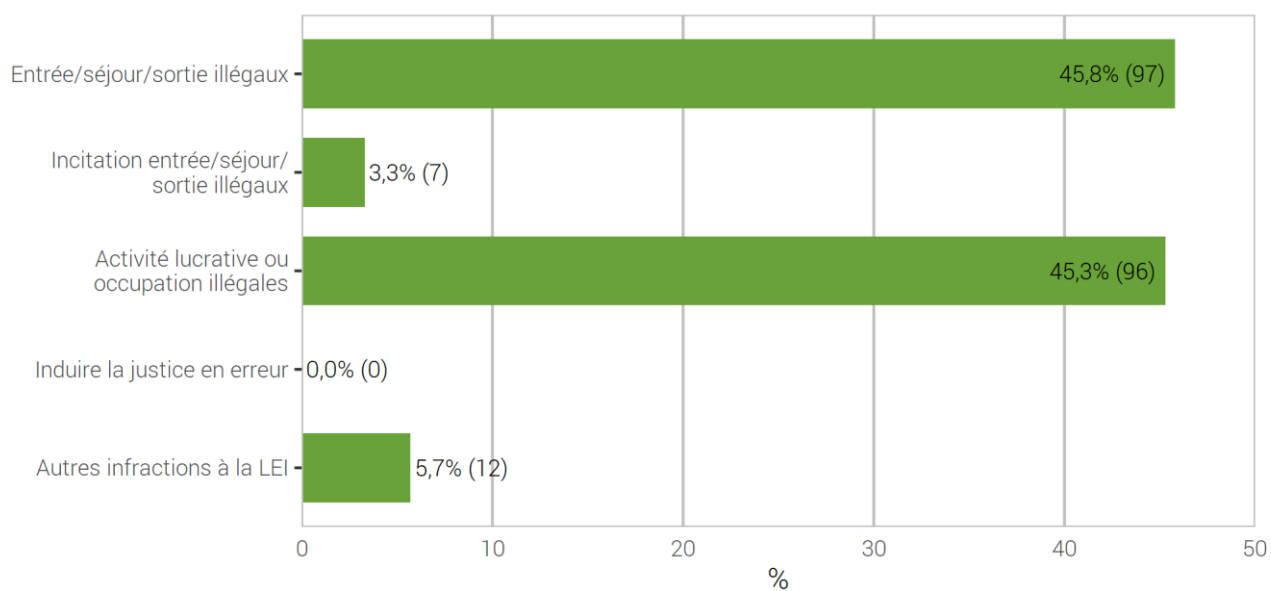
© OFS 2022

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

G 36



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

T 33

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général infractions à la LEI	195	100,0%	212	100,0%	9%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	86	100,0%	97	100,0%	13%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	29	100,0%	34	100,0%	17%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	55	100,0%	57	100,0%	4%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	2	100,0%	6	100,0%	200%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	–	0	–	–
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	9	100,0%	7	100,0%	-22%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	9	100,0%	7	100,0%	-22%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	0	–	–
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	–	0	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	96	100,0%	96	100,0%	0%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	90	100,0%	89	100,0%	-1%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	1	100,0%	0	–	-100%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	5	100,0%	7	100,0%	40%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	–
Total induire la justice en erreur	3	100,0%	0	–	-100%
Induire la justice en erreur	3	100,0%	0	–	-100%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	–	0	–	–
Total autres infractions à la LEI	1	100,0%	12	100,0%	1100%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	1	100,0%	0	–	-100%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	0	–	6	100,0%	–
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	1	100,0%	–
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	0	–	4	100,0%	–
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	0	–	–
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	–	0	–	–
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	–	0	–	–
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	0	–	1	100,0%	–
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	–	0	–	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.11 Criminalité numérique

La criminalité numérique est identifiée sur la base de la combinaison « infraction – mode opératoire ».

La criminalité numérique répertorie 33 modes opératoires distincts et 28 infractions au CP lesquels sont répartis dans 5 grands domaines :

- Cybercriminalité économique (24 modes opératoires)
- Cyber-délits sexuels (4 modes opératoires)
- Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales (3 modes opératoires)
- Darknet (1 mode opératoire)
- Autres (1 mode opératoire)

Les résultats suivants ne tiennent pas compte de la LStup ou encore d'autres lois fédérales annexes telles que la loi sur les armes (LArm), la loi contre la concurrence déloyale (LCD) et la loi sur la protection des marques (LPM).

3.11.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

T 34

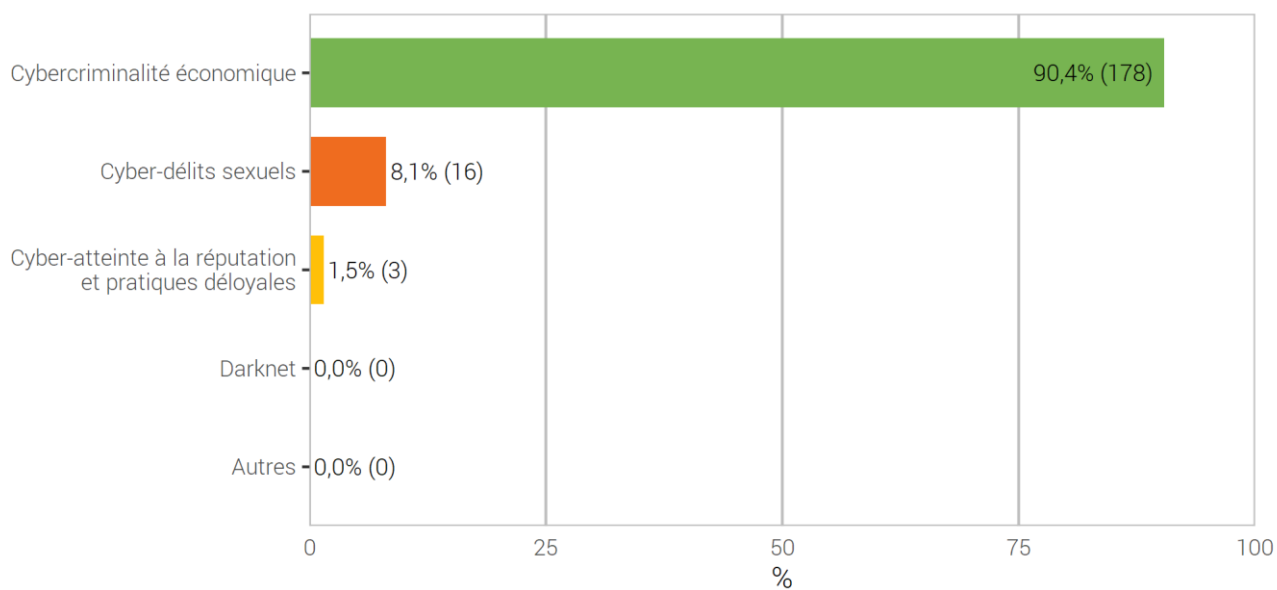
	2020	2021	Différence
	Infractions	Infractions	
Total criminalité numérique	131	197	50%
Soustraction de données (art. 143)	0	2	–
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	0	4	–
Détérioration de données (art. 144 ^{bis})	0	2	–
Escroquerie (art. 146)	107	153	43%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	5	5	0%
Extorsion et chantage (art. 156)	6	10	67%
Diffamation (art. 173)	3	1	-67%
Calomnie (art. 174)	0	1	–
Injure (art. 177)	1	0	-100%
Violation domaine secret ou privé (art. 179 ^{quater})	0	0	0%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	0	1	–
Soustraction de données personnelles (art. 179 ^{novies})	0	0	0%
Menaces (art. 180)	1	0	-100%
Contrainte (art. 181)	0	2	–
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	0	0	0%
Pornographie (art. 197)	7	14	100%
Faux dans les titres (art. 251)	0	0	0%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	1	2	100%
Autres articles du CP ⁶	0	0	0%

⁶Recel (art. 160), Violation du secret de fabrication ou du secret commercial (art. 162), Désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), Entrave aux services d'intérêt général (art. 239), Faux dans les certificats (art. 252), Discrimination ou incitation à la haine (art. 261bis) - jusqu'en 2020 : Discrimination raciale (art. 261bis), Violation du secret de fonction (art. 320), Violation du secret professionnel (art. 321), Violation du secret professionnel en matière de recherche sur l'être humain (art. 321bis), Violation du secret des postes ou des télécommunications (art. 321ter).

3.11.2 Infractions de criminalité numérique par domaine

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 37



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

3.11.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

T 35

	2020		2021		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total	131	16,8%	197	14,2%	50%
Cybercriminalité économique	119	10,1%	178	7,9%	50%
Phishing	4	0,0%	5	0,0%	25%
Hacking: pénétrer un système informatique de force	0	–	2	0,0%	–
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	0	–	5	20,0%	–
Malware – Ransomware	1	0,0%	2	0,0%	100%
Malware – Cheval de Troie e-banking	0	–	3	0,0%	–
Malware – Spyware	0	–	0	–	0%
Malware – Rogueware/Scareware	0	–	0	–	0%
Malware – Botnet	0	–	0	–	0%
DDoS	0	–	0	–	0%
Cyber-escroquerie⁷	108	11,1%	147	7,5%	36%
<i>dont: CEO/BEC Fraud</i>	–	–	2	0,0%	–
<i>dont: magasins en ligne frauduleux</i>	–	–	6	33,3%	–
<i>dont: fausses annonces immobilières</i>	–	–	0	–	–
<i>dont: fausses requêtes d'aide</i>	–	–	4	0,0%	–
<i>dont: fraude à la commission</i>	–	–	4	0,0%	–
<i>dont: arnaque au faux support technique</i>	–	–	3	0,0%	–
<i>dont: Romance Scam</i>	–	–	14	0,0%	–
<i>dont: petites annonces – objet vendu non payé</i>	–	–	12	0,0%	–
<i>dont: petites annonces – objet payé non livré</i>	–	–	24	12,5%	–
<i>dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes</i>	–	–	60	10,0%	–
<i>dont: fraude à l'investissement en ligne</i>	–	–	4	0,0%	–
<i>dont: autre cyber-escroquerie</i>	–	–	14	0,0%	–
Money/package mules	1	0,0%	3	66,7%	200%
Sextorsion (money)	5	0,0%	9	0,0%	80%
Vol de crypto-monnaies	0	–	2	0,0%	–
Cyber-délits sexuels	7	100,0%	16	81,3%	129%
Pornographie interdite	6	100,0%	13	100,0%	117%
Grooming	1	100,0%	0	–	-100%
Sextorsion (sexe)	0	–	3	0,0%	–
Live Streaming	0	–	0	–	0%
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	5	60,0%	3	33,3%	-40%
Cybersquatting	0	–	0	–	0%
Cyber-atteinte à la réputation (business)	1	100,0%	0	–	-100%
Cyberbullying/Cybermobbing	4	50,0%	3	33,3%	-25%
Darknet	0	–	0	–	0%
Commerce illégal sur le darknet	0	–	0	–	0%
Autres	0	–	0	–	0%
Data leaking	0	–	0	–	0%

⁷Les modes opératoires détaillés ne sont disponibles que depuis 2021.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4 Évolution

4.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

T 36

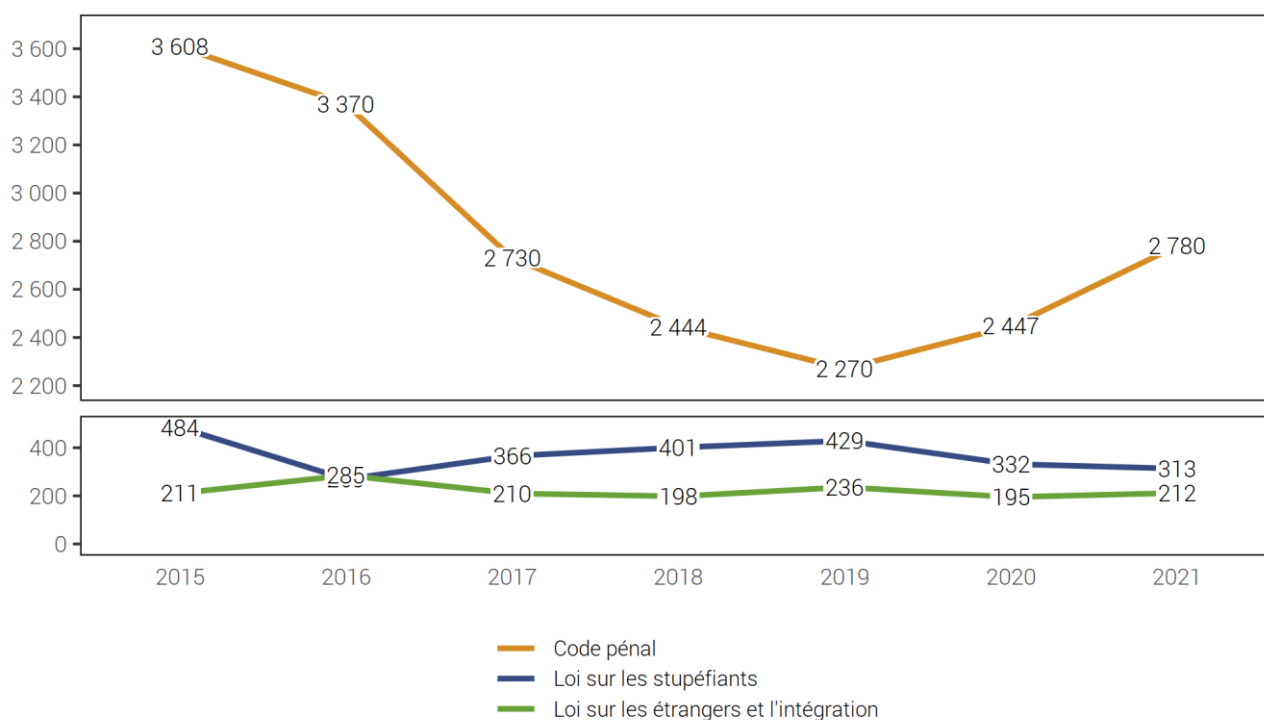
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Code pénal (CP)	3 608	3 370	2 730	2 444	2 270	2 447	2 780
Loi sur les stupéfiants (LStup)	484	269	366	401	429	332	313
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	211	285	210	198	236	195	212

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

Infractions selon la loi

G 38



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

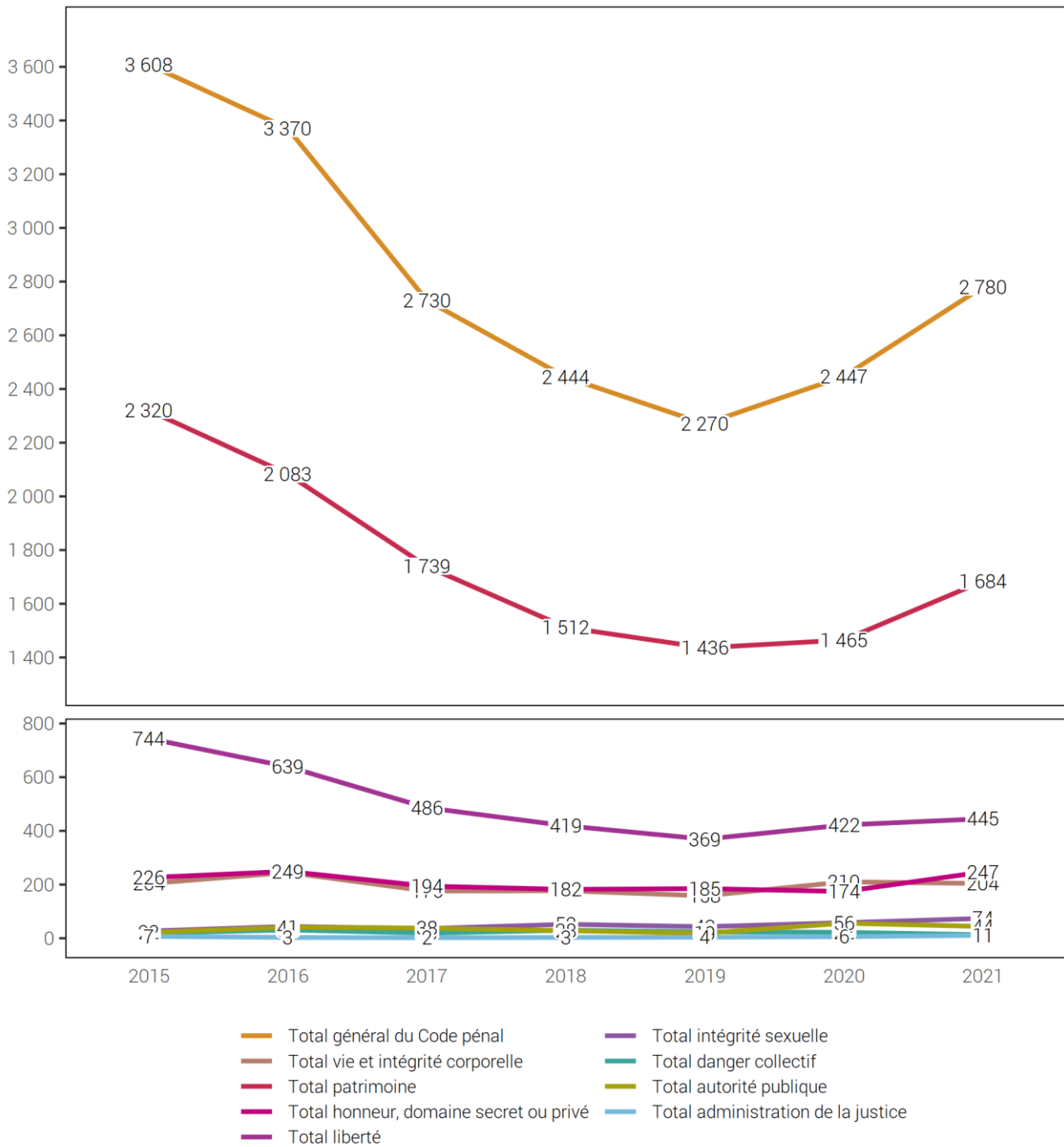
Titres du Code pénal et sélection d'infractions

T 37

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total général du Code pénal	3 608	3 370	2 730	2 444	2 270	2 447	2 780
Total vie et intégrité corporelle	204	245	176	177	158	210	204
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	0	0	1	1	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	1	1	0	0	0	2
Lésions corporelles graves (art. 122)	5	1	3	2	2	1	2
Lésions corporelles simples (art. 123)	86	99	70	69	48	76	59
Total patrimoine	2 320	2 083	1 739	1 512	1 436	1 465	1 684
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	1 076	942	740	642	588	599	648
dont vol par effraction	473	356	265	225	185	201	146
dont vol à l'arrachée	7	14	2	1	3	4	2
Vol de véhicule (art. 139)	313	274	287	219	221	195	269
Brigandage (art. 140)	3	4	6	4	4	9	4
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	259	302	240	214	232	236	280
Escroquerie (art. 146)	44	57	68	93	92	128	178
Extorsion et chantage (art. 156)	8	6	4	7	8	8	12
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art.163–171)	0	0	0	2	0	1	3
Total honneur, domaine secret ou privé	226	249	194	182	185	174	247
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	80	88	56	56	50	52	57
Total liberté	744	639	486	419	369	422	445
Menaces (art. 180)	120	108	106	92	82	86	115
Contrainte (art. 181)	19	30	25	29	11	19	43
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration et enlèvement (art. 183)	3	2	1	0	0	2	0
Violation de domicile sans vol (art. 186)	24	28	29	11	17	27	35
Total intégrité sexuelle	27	44	36	52	43	58	74
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	3	10	8	11	7	16	14
Viol (art. 190)	2	5	1	3	5	6	3
Exhibitionnisme (art. 194)	2	4	9	6	4	3	12
Pornographie (art. 197)	6	8	6	13	14	17	19
Total danger collectif	19	31	19	30	24	22	13
Incendie intentionnel (art. 221)	5	8	5	8	8	5	2
Total autorité publique	22	41	38	28	19	56	44
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	15	22	16	13	13	14	20
Total administration de la justice	7	3	2	3	4	6	11
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	0	0	1	1	2	1	4
Autres Code pénal	39	35	40	41	32	34	58

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.2 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

T 38

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Delémont	2 007	2 028	1 551	1 443	1 269	1 333	1 494
Porrentruy	1 255	980	910	764	721	895	987
Les Franches-Montagnes	346	362	269	237	280	219	299

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

T 39

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Delémont	1 024	1 128	878	835	723	627	767
Porrentruy	428	375	331	329	288	386	430
Haute-Sorne	327	233	229	205	172	241	263
Courrendlin	154	145	104	74	87	144	133
Courtételle	107	60	68	54	70	47	83
Saignelégier	113	146	110	78	113	76	80
Courroux	82	143	83	74	75	79	73
Boncourt	109	40	60	93	64	63	70
Courgenay	126	68	70	41	45	37	70
Le Noirmont	98	77	50	46	59	38	69
Haute-Ajoie	30	75	38	27	26	30	63
Alle	76	60	56	43	38	51	47
Les Breuleux	53	31	29	33	38	22	44
Clos du Doubs	48	40	49	24	39	58	39
Basse-Allaine	41	31	39	35	22	45	38
Val Terbi	91	93	47	69	47	88	38
Fontenais	30	24	30	16	28	22	37
Coeuve	12	20	9	3	9	15	36
La Baroche	45	42	23	39	18	37	36
Soyhières	16	35	28	9	11	18	33
Develier	62	49	39	50	14	21	24
Cornol	40	23	33	32	15	30	23
Les Bois	26	52	27	24	41	31	23
Muriaux	27	16	19	10	5	14	23
Bonfol	62	24	66	23	30	31	18
Bure	25	24	7	12	22	17	17
Lajoux (JU)	8	3	6	9	2	5	17
Boécourt	40	33	17	19	10	15	15
Courchavon	16	12	3	8	5	10	15
Ederswiler	9	2	4	8	0	6	14
Les Genevez (JU)	2	8	5	4	6	12	14
Movelier	16	39	9	5	7	6	14
Courtedoux	5	21	16	5	7	7	11
Montfaucon	8	11	7	15	4	8	11
Vendlincourt	53	22	23	3	13	17	11
Bourrignon	2	8	7	2	7	2	8
Grandfontaine	44	17	4	12	27	7	8
Beurnevésin	20	18	23	13	5	4	7
Fahy	24	23	12	3	17	15	7
Les Enfers	0	3	6	1	4	1	7
Autres communes	109	96	66	59	57	64	44

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.4 Infractions de violence

Infractions de violence

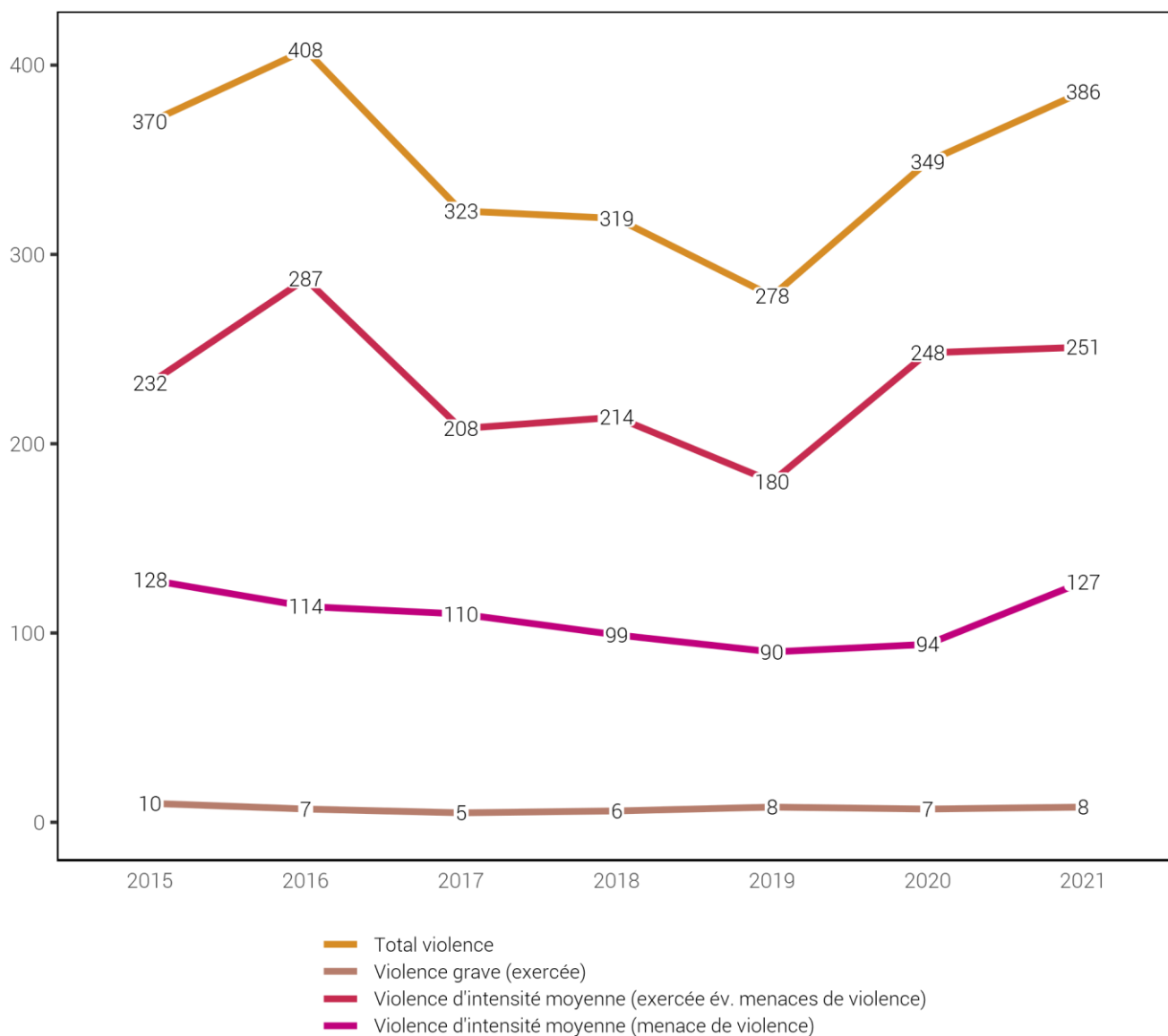
T 40

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total violence	370	408	323	319	278	349	386
Total violence grave (exercée)	10	7	5	6	8	7	8
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	0	0	1	1	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	1	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	1	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	1	1	0	0	0	2
avec arme à feu	2	0	0	0	0	0	2
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	0	0	0	0
avec violence physique	0	1	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	5	1	3	2	2	1	2
avec arme à feu	2	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	1	0	0	0	0	1
avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	0	0	0	0
avec violence physique	3	0	2	2	2	1	1
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	2	5	1	3	5	6	3
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	1
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	232	287	208	214	180	248	251
Lésions corporelles simples (art. 123)	86	99	70	69	48	76	59
Voies de fait (art. 126)	76	110	79	70	87	90	109
Participation à rixe (art. 133) ¹	12	8	3	12	8	10	0
<i>Nombre d'affaires</i>	2	2	1	1	1	3	0
Participation à agression (art. 134) ¹	11	4	3	11	1	20	5
<i>Nombre d'affaires</i>	7	3	3	4	1	7	3
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	3	4	6	4	4	9	3
Contrainte (art. 181)	19	30	25	29	11	19	43
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	3	2	1	0	0	2	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	7	8	5	6	8	8	12
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	15	22	16	13	13	14	20
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	128	114	110	99	90	94	127
Menaces (art. 180)	120	108	106	92	82	86	115
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	8	6	4	7	8	8	12

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

Infractions de violence

G 40



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.5 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

T 41

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total infractions de violence domestique	101	198	105	120	98	143	226
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	0	0	0	1	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	1	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles simples (art. 123)	13	26	18	20	6	24	16
Voies de fait (art. 126)	17	36	19	22	29	40	63
Mise en danger vie (art. 129)	2	6	2	2	1	2	4
Injure (art. 177)	23	53	21	24	29	23	61
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	3	3	3	3	2	4	13
Menaces (art. 180)	28	39	18	18	15	28	41
Contrainte (art. 181)	7	11	8	7	5	7	8
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	0	1	1	0	0	0	0
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	0	3	3	8	2	4	7
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	1	3	3	1	1	1	4
Viol (art. 190)	0	1	0	0	3	4	0
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	0	0	1	4	0	1	0
Autres articles du CP ²	6	15	8	11	4	5	9

²Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260bis CP).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.6 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

T 42

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total patrimoine	2 320	2 083	1 739	1 512	1 436	1 465	1 684
Appropriation illégitime (art. 137)	28	25	29	35	39	17	52
Abus de confiance (art. 138)	18	30	16	13	22	10	19
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	1 076	942	740	642	588	599	648
Vol de véhicule (art. 139)	313	274	287	219	221	195	269
Brigandage (art. 140)	3	4	6	4	4	9	4
Soustraction de chose (art. 141)	1	0	1	0	0	0	2
Soustraction de données (art. 143)	3	4	0	2	0	2	2
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	0	3	2	6	6	0	8
Dommages à la propriété (art. 144)	259	302	240	214	232	236	280
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	523	394	306	249	200	227	168
Escroquerie (art. 146)	44	57	68	93	92	128	178
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	23	21	24	10	10	16	25
Filouterie d'auberge (art. 149)	6	2	0	3	2	1	2
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	3	1	4	2	0	1	0
Extorsion et chantage (art. 156)	8	6	4	7	8	8	12
Gestion déloyale (art. 158)	1	0	1	1	1	5	1
Détournement de salaire (art. 159)	1	0	0	1	0	0	1
Recel (art. 160)	6	7	7	6	3	3	3
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	0	0	0	0	0	0	0
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	0	0	0	0	0	0	2
Autres infractions contre le patrimoine	4	11	4	5	8	8	8

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

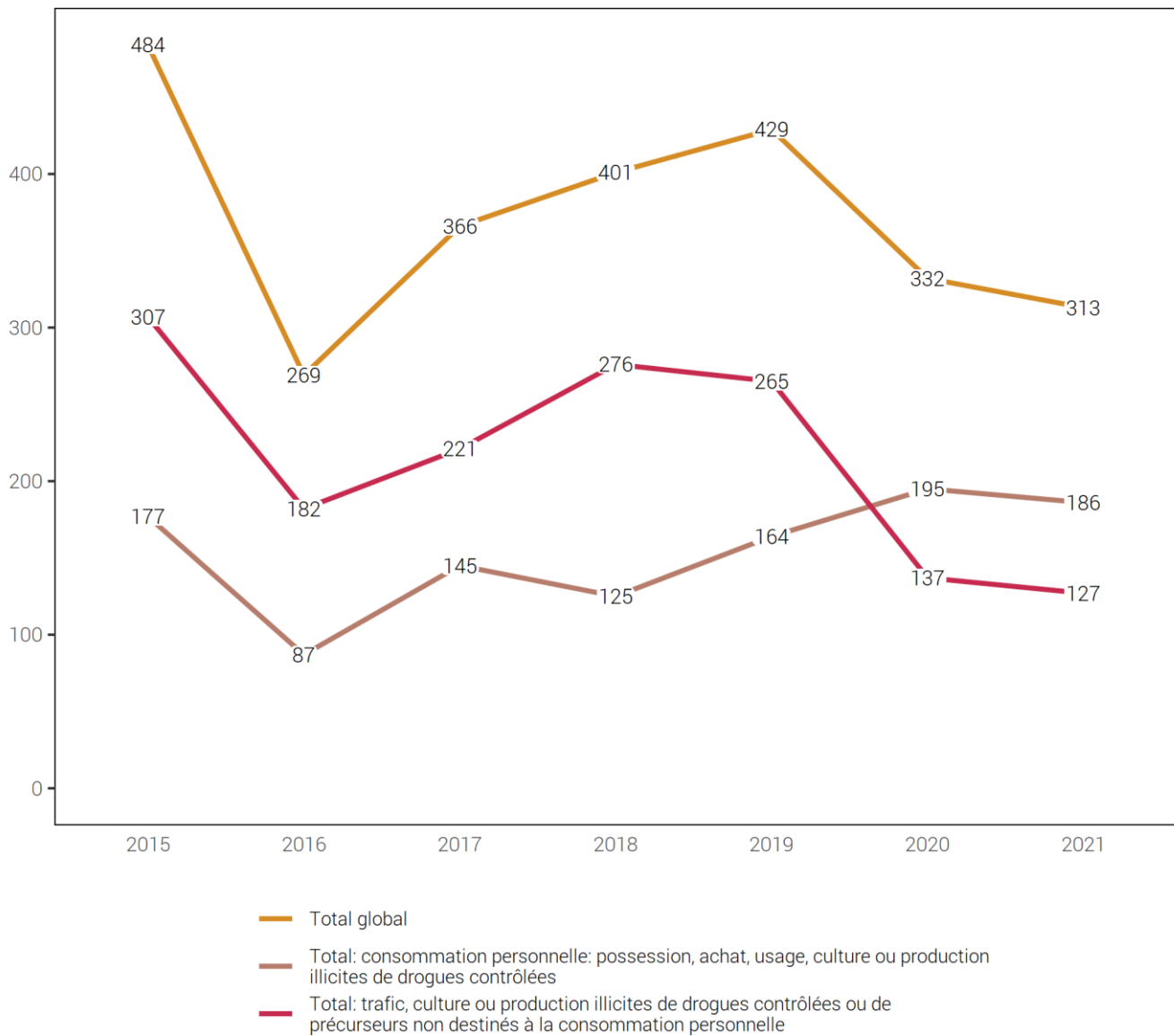
4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants³

T 43

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total global	484	269	366	401	429	332	313
Total : consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites de drogues contrôlées	177	87	145	125	164	195	186
Consommation de stupéfiants	177	87	145	125	164	132	111
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	0	0	0	0	0	13	1
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	–	–	–	–	0	3	21
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	0	0	0	0	0	47	53
Total : trafic, culture ou production illicites de drogues contrôlées ou de précurseurs non destinés à la consommation personnelle	307	182	221	276	265	137	127
dont délits	287	163	186	240	247	120	105
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	12	8	9	5	7	4	6
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	41	2	7	4	0	5	2
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	–	–	–	11
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	212	148	150	221	227	100	84
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	–	–	–	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	–	–	–	1
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	–	–	–	–	–	–	1
Autres délits de trafic (art. 20)	–	–	–	–	–	–	0
Ancienne catégorie de trafic	22	5	20	10	13	11	–
dont crimes	20	19	35	36	18	17	22
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	2	0	1	0	0	2	7
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	1	4	2	9	0	2	0
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	–	–	–	2
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	4	5	17	3	5	5	13
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	–	–	–	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	–	–	–	0
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	–	–	–	–	–	–	0
Autres crimes de trafic (art. 20)	–	–	–	–	–	–	0
Ancienne catégorie de trafic	13	10	15	24	13	8	–
Total: autre infractions à la LStup	–	–	–	–	0	0	0
Autres contraventions	–	–	–	–	0	0	0
Autres délits	–	–	–	–	0	0	0

³Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1er janvier 2021. Pour cette raison, la catégorisation des infractions à la LStup dans la SPC a dû être remaniée. Les nouvelles catégories s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destinés à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.8 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

T 44

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Porrentruy	162	94	142	174	235	152	163
Delémont	269	138	173	203	175	162	131
Les Franches-Montagnes	53	37	51	24	19	18	19

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

T 45

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Delémont	179	78	114	124	120	70	73
Boncourt	53	24	31	93	80	43	57
Porrentruy	51	32	68	26	99	48	40
Develier	2	2	1	2	0	6	14
Fontenais	2	7	0	0	4	5	14
Haute-Sorne	29	16	21	32	24	37	14
Courrendlin	9	9	13	9	11	8	10
Bonfol	0	0	0	2	0	1	8
Bure	1	4	0	4	7	10	8
La Baroche	6	10	2	1	1	7	8
Soyhières	5	15	2	1	6	10	7
Basse-Allaine	9	2	2	4	5	6	6
Courgenay	5	3	4	5	10	10	6
Fahy	6	4	2	12	7	0	6
Saignelégier	17	3	14	16	6	5	6
Muriaux	3	0	10	1	0	0	5
Courroux	8	6	4	10	2	13	4
Alle	0	0	5	5	3	2	3
Courtételle	12	5	2	9	6	6	3
Les Genevez (JU)	1	2	0	0	0	0	3
Clos du Doubs	11	1	2	5	9	7	2
Courchapoix	2	0	6	2	0	0	2
Saulcy	0	0	0	1	0	0	2
Val Terbi	16	4	7	4	2	7	2
Vendlincourt	0	2	20	3	0	5	2
Beurnevésin	3	0	1	4	0	3	1
Courchavon	0	0	3	0	0	0	1
Haute-Ajoie	8	5	1	4	7	0	1
Lajoux (JU)	0	0	0	2	0	1	1
Le Noirmont	14	15	5	3	6	4	1
Les Bois	3	3	6	0	2	8	1
Les Breuleux	7	10	14	1	5	0	1
Saint-Brais	5	0	0	0	0	0	1
Boécourt	0	1	0	4	0	0	0
Bourrignon	0	2	0	0	0	1	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Coeuve	2	0	0	1	0	3	0
Cornol	0	0	0	1	0	0	0
Courtedoux	4	0	0	2	0	0	0
Damphreux	1	0	0	0	0	0	0
Autres communes	10	4	6	8	7	6	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.10 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁴

T 46

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total général infractions à la LEI	211	285	210	198	236	195	212
Total entrée/séjour/sortie illégaux	124	161	127	123	88	86	97
Entrée illégale (y.c. par négligence)	34	44	34	28	23	29	34
Séjour illégal (y.c. par négligence)	90	117	93	95	65	55	57
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	2	6
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	8	16	8	11	7	9	7
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	8	16	8	11	7	9	7
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	–	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	65	96	70	55	135	96	96
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	58	82	66	53	132	90	89
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	0	0	0	0	1	0
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	7	14	4	2	3	5	7
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	2	1	3	5	1	3	0
Induire la justice en erreur	2	1	3	5	0	3	0
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	0	0	0	1	0	0
Total autres infractions à la LEI	12	11	2	4	5	1	12
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	6	5	1	0	2	1	0
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	0	2	1	3	3	0	6
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	1
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	6	4	0	1	0	0	4
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	–	–	0	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	–	–	0	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	–	–	0	0	1
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	–	–	0	0	0
Autres infractions à la LEI	0	0	0	0	0	–	–

⁴Le 1er janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc., bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.11 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

T 47

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Porrentruy	84	106	90	78	145	126	127
Delémont	117	161	109	112	77	56	70
Les Franches-Montagnes	10	18	11	8	14	13	15

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

T 48

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Boncourt	39	53	50	34	98	80	69
Delémont	86	116	82	87	50	33	41
Fahy	6	9	3	6	10	6	17
Porrentruy	13	27	21	17	9	8	12
Courrendlin	14	26	14	5	6	3	10
Saignelégier	4	16	9	1	6	7	8
Haute-Ajoie	3	1	2	6	9	2	6
Basse-Allaine	12	0	2	3	2	3	5
Bure	0	4	4	6	1	1	5
Boécourt	0	2	0	0	0	0	4
Haute-Sorne	10	13	11	10	6	8	4
Courgenay	2	0	1	1	3	3	3
La Baroche	8	4	1	0	3	0	3
Alle	0	4	1	1	2	5	2
Courtedoux	0	0	0	0	0	0	2
Courtételle	0	0	1	0	0	0	2
Develier	0	0	0	0	0	1	2
Le Noirmont	1	0	0	0	2	5	2
Les Bois	0	0	1	2	0	0	2
Movelier	0	0	0	0	0	0	2
Pleigne	0	0	1	0	2	5	2
Clos du Doubs	0	0	3	2	1	1	1
Cornol	0	0	0	0	0	4	1
Courroux	3	2	0	5	5	3	1
Lajoux (JU)	0	0	0	3	0	0	1
Les Breuleux	2	0	0	0	4	1	1
Montfaucon	3	0	0	2	0	0	1
Soyhières	2	1	0	4	6	1	1
Val Terbi	0	0	0	0	0	1	1
Vendlincourt	0	0	2	2	0	8	1
Beurnevésin	0	0	0	0	4	0	0
Bonfol	0	2	0	0	0	0	0
Bourrignon	0	1	0	0	0	1	0
Châtillon (JU)	0	0	0	1	0	0	0
Coeuve	0	1	0	0	0	0	0
Courchapoix	0	0	0	0	0	0	0
Courchavon	1	0	0	0	0	3	0
Dampfreux	0	0	0	0	0	0	0
Ederswiler	2	0	0	0	0	0	0
Fontenais	0	1	0	0	0	0	0
Autres communes	0	2	1	0	7	2	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

T 49

	2020	2021	Différence
Total incendies	19	16	-16%
dont cause inconnue	10	5	-50%
dont cause technique	9	10	11%
dont cause naturelle	0	1	–
Total incendies de véhicule	0	0	–
Total explosions	0	0	–
Total décès extraordinaires	2	8	300%
dont cause naturelle	2	7	250%
dont autre cause	0	0	–
Total suicides	18	32	78%
dont par arme à feu	2	5	150%
dont par pendaison	7	6	-14%
dont par noyade	0	1	–
dont par inhalation de gaz	1	0	-100%
dont par empoisonnement	0	0	–
dont par absorption de médicaments	2	2	0%
dont par collision	1	1	0%
dont par précipitation dans le vide	1	3	200%
dont par arme blanche	0	0	–
dont par étouffement	0	2	–
dont par immolation (par le feu)	0	0	–
dont par explosion	0	0	–
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	4	12	200%
dont par électrocution	0	0	–
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	–
Total tentatives de suicide	4	1	-75%
Total accidents (sans LCR)	4	9	125%
dont de travail	2	6	200%
dont de sport ou loisir	2	2	0%
dont noyade ou accident de plongée	0	1	–
dont de montagne	0	0	–
dont d'avion/aérien	0	0	–
dont de navigation	0	0	–
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	0	–
dont avalanche	0	0	–
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	–
dont autres accidents	0	0	–
Total personnes disparues	0	0	–
dont disparue	0	0	–
dont évadée	0	0	–
dont en fuite	0	0	–
Total interventions dans la sphère privée	0	0	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Il s'agit d'infractions aux différents articles du code pénal (CP), mais également aux dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions à la LEI et à la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, on entend l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'une plainte ou d'une procédure d'enquête policière. En raison des différentes répartitions cantonales des compétences et des systèmes informatiques, il n'est pas possible de procéder à des évaluations au niveau des cas. Dans la SPC, le nombre de cas est certes indiqué, mais leur comptage dans la SPC n'est pas au premier plan.

6.2.2 L'infraction

Une infraction est un acte punissable défini par le code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'Élucidation

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, du point de vue de la police, une personne peut être identifiée en tant que prévenue de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme personne prévenue. Le statut « élucidé » se réfère à l'infraction et non à l'affaire dans son ensemble. Si plusieurs infractions ont été enregistrées pour une même affaire, il est indiqué séparément pour chaque infraction si une ou plusieurs personnes prévenues ont été identifiées et si, par conséquent, l'infraction est élucidée ou non.

6.2.4 La personne prévenue

Est considérée comme prévenu toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure. Sont également considérées comme des personnes prévenues:

- les instigateurs (art. 24 CP),
- les coauteurs ainsi que
- les complices (art. 25 CP).

La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure: elle peut changer dans le courant de la procédure.

6.2.5 La personne lésée

Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales et les personnes physiques sont mentionnées séparément dans la SPC.

6.2.6 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) a remplacé la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de la STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans la STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans l'ESPOP, les personnes relevant du domaine de l'asile qui résident en Suisse depuis au moins douze mois. Dans la STATPOP, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les personnes admises provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) sont pris en compte dans la population résidente permanente, pour autant que la durée de leur séjour en Suisse n'excède pas douze mois. Dans la SPC, la durée du séjour en Suisse d'une personne prévenue ou lésée n'est pas connue. Les titulaires d'un livret F ou N entrent par conséquent dans la catégorie de la « population relevant du domaine de l'asile ». Les titulaires du livret L entrent quant à eux dans la catégorie des « autres étrangers ».

6.2.7 Etat des communes

Dans la SPC, l'état des communes se réfère toujours à celui du 1^{er} juillet 2021. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La statistique policière de la criminalité est une statistique de sortie, c'est-à-dire que la date de l'infraction prise en compte dans les analyses ne correspond pas à la date effective de l'acte, mais à la date à laquelle la police a communiqué le cas à l'OFS. Les chiffres de l'année précédente sont ainsi disponibles très rapidement en début d'année, ce qui permet de dresser un état des lieux actuel.

La date de sortie est la date à laquelle la police a terminé son travail de saisie. Un cas est considéré comme clos au plus tard lorsque les premiers faits ont été enregistrés et que le dossier a été transmis au juge d'instruction ou au ministère public, ou qu'il n'est plus traité jusqu'à nouvel ordre.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

La SPC ne prend en compte que les infractions qui ont eu lieu en Suisse ou dont le dommage est survenu en Suisse. Pour les exploitations cantonales de la SPC, le principe du lieu de l'infraction s'applique, ce qui signifie que les autorités policières cantonales ne tiennent compte pour la SPC que des cas dont le lieu de l'infraction se situe sur le territoire cantonal.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Les personnes prévenues de plusieurs infractions sont indiquées une fois pour chaque infraction dans la liste des infractions établie lors de l'exploitation des données de la SPC. En ce qui concerne la liste des infractions par article de loi violé et la liste des éventuels sous-totaux, une personne prévenue n'est cependant comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées, sans quoi le nombre de personnes prévenues par rapport à l'ensemble de la population ne correspondrait plus à la réalité.

Le principe du comptage simple s'applique également aux analyses relatives aux personnes lésées.

6.3.4 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.3.5 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc. (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle peut entraîner des distorsions à la hausse.

6.3.6 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33,33% (arrondi 33,3%) donne un total de 99,9% au lieu de 100%.